

Seizième séance

Lundi 18 juin 2001, 15 heures

Présidence de M. Parrot et de M^{me} A. Sto. Tomas

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Avant de reprendre le débat sur le rapport, je souhaiterais donner la parole à la Greffière de la Conférence pour une communication.

ACCEPTATION DE L'INSTRUMENT D'AMENDEMENT À LA CONSTITUTION DE L'OIT, 1997, ET RATIFICATION D'UNE CONVENTION PAR LE JAPON

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE — Ce matin, le 18 juin 2001, le Japon a déposé l'instrument d'acceptation de l'amendement à la Constitution de l'OIT, 1997, devenant ainsi le cinquième Membre ayant l'importance industrielle la plus considérable à accepter cet amendement après la Chine, l'Inde, l'Italie et le Royaume-Uni. En conséquence, cet amendement entrera peut-être en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par les deux tiers des Etats Membres. Les ratifications et acceptations aujourd'hui sont au nombre de 65. En outre, le Japon a également déposé l'instrument de ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (suite)

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Nous allons maintenant reprendre la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M. BARRENECHEA CALDERÓN (*délégué des employeurs, Pérou*) — Je voudrais transmettre à ceux qui participent à cette session de la Conférence, la première Conférence du troisième millénaire, le salut institutionnel de la Confédération nationale des institutions d'employeurs du secteur privé du Pérou (CONFIEP). Je voudrais également féliciter la Présidente et le Vice-président pour leur élection méritée.

Lors de la célébration des 75 ans de l'OIT, à une époque qui était réaliste, la Conférence avait pour thème «Des valeurs à défendre, des changements à entreprendre». On prévoyait déjà à ce moment-là l'impact des changements qui s'accéléraient et on demandait instamment un nouveau consensus autour d'une série de valeurs partagées.

Le rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent* que nous propose le Directeur général cette année garde une relation étroite avec le rapport de 1999,

où on reconnaissait que, pour conserver sa pertinence au XXI^e siècle, l'OIT avait besoin d'une vision stratégique du monde du travail qui lui permettait de planifier et d'organiser l'avenir. On y reconnaissait également que les entreprises sont la clé de la croissance, et que, pour améliorer la productivité, on avait besoin d'un cadre social flexible et dynamique, pour la création d'emplois et le relèvement du niveau de vie comme pour la compétitivité d'un pays et son intégration dans l'économie mondiale.

Cette année, le Directeur général nous propose un programme, un but et quelques objectifs qui en assureront la mise en œuvre, en tenant compte des aspects sociaux d'une économie qui se mondialise et en posant la question suivante: «Comment réduire le déficit de travail décent?»

Pour notre délégation, le déficit d'emploi doit recevoir un rang de priorité très élevé. Nous sommes d'accord avec le Directeur général pour dire que le déficit d'emploi constitue la grande ligne de faille du monde actuel, parce que l'accès à l'emploi est ce qui est le plus désiré par nos peuples. En fait, le premier pas pour sortir de la pauvreté est un poste de travail car, comme on l'a dit, les droits des travailleurs n'existent pas lorsqu'il n'y a pas d'emploi. Un emploi productif est une condition indispensable pour parvenir à une vie de qualité.

De notre point de vue, pour réduire le déficit il faut accroître la production nationale, dont l'élément déterminant est l'investissement privé. Celui-ci exige un environnement macroéconomique, politique et juridique stable, prévisible et favorable, ainsi qu'un environnement microéconomique concurrentiel, à savoir l'indispensable concurrence d'une main-d'œuvre qualifiée, une infrastructure matérielle et administrative et un cadre d'information appropriés, la décentralisation de l'investissement, l'accès au capital et, bien entendu, de bonnes stratégies commerciales.

Améliorer ces conditions ne sera pas facile. Cela ne peut pas être non plus la responsabilité d'un seul agent. Il s'agit plutôt d'une tâche de longue haleine qui doit être partagée par l'Etat en général, les travailleurs et les employeurs. Les résultats ne seront pas immédiats, et ils ne seront obtenus que s'il existe un dialogue harmonieux, assurant des politiques cohérentes.

Dans cet ordre d'idées, la CONFIEP a mis en route une série de projets avec l'appui des agences de coopération technique et des organismes internationaux, et ce dans un triple objectif:

– Elever la compétitivité des petites et moyennes entreprises péruviennes, grâce à la prestation de services de consultation, de formation professionnelle et d'information commerciale.

- Former des conglomérats industriels qui renforcent les relations entre les petites et moyennes entreprises, les fournisseurs et les grandes firmes, en évitant que ces dernières aient à importer des biens qui pourraient très bien être produits au niveau local.
- Orienter nos entreprises vers le marché extérieur, en particulier vers les pays membres du Forum de coopération économique Asie Pacifique (APEC).

De même, la CONFIEP demeure face aux organismes publics un interlocuteur capable de présenter des propositions qui contribuent à améliorer les conditions permettant aux entreprises d'assurer à notre économie une croissance soutenue.

Finalement, nous devons signaler que nous accordons au dialogue constructif entre les secteurs de l'économie une grande valeur institutionnelle que nous cherchons à maintenir et à affermir. Preuve en est notre participation au Conseil national du travail et de la promotion sociale, organe de concertation et de consultation qui favorise, sur une base tripartite, le dialogue social; ce mécanisme a été expérimenté il y a vingt ans par le ministre du Travail et de la Promotion sociale de l'époque, M. Alfonso Grados Bertorini, et il est favorisé actuellement avec une grande énergie par M. Jaime Zavala Costa, ministre qui participe à cette réunion au Pérou.

Nombreux sont les défis et les tâches qui attendent nos pays, nos gouvernements, les employeurs et les travailleurs, ainsi que l'Organisation qui nous accueille. Vu l'intensité des changements, nous devons tous trouver des réponses rapides qui nous permettent de faire face aux demandes croissantes. Comme l'a dit le poète Antonio Machado: «Lorsqu'il n'y a pas de chemin, on trace un chemin en marchant.»

Ce faisant, «Allons de l'avant dans l'espérance!» phrase significative de Sa Sainteté Jean-Paul II, tirée des conclusions de sa lettre apostolique: «Au commencement du nouveau millénaire», bien sûr dans un contexte différent. Dans cette lettre, il prédit, en se tournant vers l'avenir: «Un nouveau millénaire s'ouvre comme un vaste océan dans lequel il faut s'aventurer, avec l'aide du Seigneur.»

Original espagnol: M. PRETI JORQUIN (délégué des employeurs, Guatemala) — Je tiens à féliciter M^{me} A. Sto. Tomas d'avoir été élue Présidente de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite également les Vice-présidents travailleur et employeur en mon nom propre, ainsi qu'au nom de ma fédération, la CACIF, organisation d'employeurs du Guatemala.

Au nom des employeurs de mon pays, je tiens également à souligner les travaux menés par l'OIT sous la direction du Directeur général, M. Juan Somavia, qui a choisi des orientations positives permettant de renforcer le tripartisme, et par conséquent le dialogue social.

Le rapport soumis cette année à la Conférence nous montre que l'Organisation s'adapte au défi de la mondialisation et jette de nouvelles bases pour une structure solide des relations de travail.

Effectivement, il existe dans le monde un déficit de travail décent. Ce déficit obéit à divers facteurs, dont le plus marquant est l'absence de possibilités d'emploi. Ce manque d'emplois est, en réalité, le plus grand défi que doivent relever les mandants de cette Organisation. Tant les travailleurs que les employeurs, en collaboration avec les gouvernements,

ont la responsabilité immédiate de faire en sorte que les sources de travail soient plus nombreuses chaque jour, car c'est leur absence qui explique la pauvreté à laquelle sont soumis des millions d'êtres humains.

L'OIT, dans ses travaux, doit encourager les études et promouvoir les mesures à court terme nécessaires pour stimuler les investissements, en particulier dans les pays pauvres, où le manque de possibilités est le plus important. Et là, une question doit être posée: comment faire en sorte que les investisseurs choisissent telle ou telle région, de façon à y créer des sources d'emploi? En fait, il ne s'agit pas seulement de créer des emplois, il faut aussi que ces emplois soient de qualité. L'expérience de l'OIT dans le monde du travail doit être mise à profit de façon qu'il en découle des idées susceptibles d'aider les pays qui cherchent désespérément à améliorer le niveau de vie de leurs habitants.

Lorsqu'il s'agit de faire face aux problèmes complexes que pose l'emploi, nous nous trouvons face à des chiffres qui révèlent le niveau alarmant de croissance de la population, en particulier dans les pays qui connaissent le plus de carences et dont le PIB n'augmente pas — voire diminue — par rapport au taux de croissance démographique. Cela crée un déficit qui s'accumule au lieu de se réduire d'année en année, ce qui, à son tour, crée déjà dans certains pays des niveaux de mal-être social qui risquent de déstabiliser des démocraties naissantes. Je prends l'exemple du Guatemala, où le niveau de chômage est énorme et où 31 pour cent seulement de la population économiquement active travaille dans le secteur formel. Le reste de cette population travaille dans le secteur informel, où elle est sous-employée ou occupe des emplois de subsistance. Malgré cela, on dirait, depuis de nombreuses années, que la législation du travail et la politique fiscale essaient de faire fuir les investisseurs.

Il faut que nous pensions dorénavant à passer de la réflexion aux actes. La vérité, c'est que la croissance économique doit aller de pair avec une composante sociale, mais c'est la croissance économique qui doit être prioritaire. Nous ne pourrions pas parler de travail décent tant que les conditions régissant les investissements ne seront pas adéquates, et c'est là que l'OIT pourrait véritablement lancer un plan d'action dont le but serait d'aider les pays qui connaissent les niveaux d'emploi les plus bas.

C'est dans ces pays que les chiffres du travail des enfants augmentent, malheureusement, et les programmes de l'OIT ont permis de tirer la sonnette d'alarme à propos d'individus et d'organisations qui se livrent à des pratiques figurant parmi les pires formes de travail des enfants. Voilà pourquoi des programmes tels que l'IPEC doivent être axés sur les besoins de chaque pays bénéficiaire, en consultation avec les principaux acteurs de la société, afin d'enrayer un fléau si déplorable.

Comme l'indique à juste titre le rapport, les mandants ont pour responsabilité de poser le diagnostic et de trouver des solutions. Le défi que lance la mondialisation oblige à une participation tripartite pour élaborer les politiques indispensables si l'on veut que cette tendance mondiale soit bénéfique, et ne se traduise pas par un recul pour les pays qui n'ont pas adopté une attitude dynamique face à la vague de changement qui balaie toutes les sociétés de la terre.

Des millions de jeunes, à travers le monde, viennent gonfler le marché du travail chaque année. Dans

de nombreux pays, le manque de formation et l'éducation les empêchent de trouver un poste de travail qui soit satisfaisant pour eux et pour la famille qu'ils viennent de fonder. C'est là également un des plus grands défis que l'OIT et ses mandants doivent relever: améliorer les niveaux d'éducation — condition indispensable si l'on veut s'adapter comme il se doit à un monde dans lequel les connaissances représentent la principale valeur ajoutée de la société.

Nous, les employeurs, sommes d'accord avec le rapport et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour apporter des idées et mener des actions afin d'atténuer la pauvreté dans le monde tout en nous efforçant toujours de suivre les lignes directrices qui ont été présentées en détail — et avec beaucoup de justesse — par le Directeur général dans son rapport.

Original polonais: M. LEPIK (*délégué des travailleurs, Pologne*) — Au nom des travailleurs polonais que j'ai l'honneur de représenter ici à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève, je souhaiterais féliciter la Présidente pour son élection à ce poste honorifique de haute responsabilité. Cette session se déroule alors que, notamment, la Pologne et de nombreux pays connaissent des mutations profondes dans le contexte de la mondialisation.

Le rapport du Directeur général de l'OIT, comme les projets de documents préparés pour les séances plénières et devant être discutés dans le cadre des commissions analysent la situation politique, sociale et économique des différentes régions du monde ainsi que l'évolution actuelle des rapports entre capital et travail. La stratégie de l'OIT, élaborée sur la base de ces analyses, se décompose en quatre volets, à savoir les normes, les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi et l'appui aux programmes de coopération technique, la protection sociale et le dialogue social.

Lors de la session précédente et de la sixième réunion régionale européenne, notre délégation a signalé le fait que, malgré certains progrès, notre pays connaissait depuis ces dernières années un certain nombre de phénomènes inquiétants. Permettez-moi de revenir sur ce sujet. L'année écoulée a été, pour les travailleurs polonais, une période de problèmes et de privations croissants. On dénombre aujourd'hui, dans notre pays, trois millions de chômeurs dont 80 pour cent ne bénéficient d'aucune allocation de chômage. De source officielle, le chômage s'élèverait, à l'heure actuelle, à 16 pour cent mais d'après les syndicats, si l'on tient compte de ce qu'on appelle le chômage caché, il atteindrait les 21 pour cent.

Le gouvernement de droite a laissé le chômage passer de 10,3 pour cent en 1997 à son niveau actuel et il n'est pas en mesure d'enrayer cette tendance.

C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus qu'une réforme de la politique économique et fiscale s'impose car la politique actuelle entraîne un ralentissement systématique du rythme de la croissance économique et, partant, une hausse du chômage et une baisse des salaires.

Au cours des deux dernières années, le salaire minimum est tombé à 36,1 pour cent de la moyenne salariale nationale, alors que le coût de la vie n'a cessé d'augmenter. Au cours des trois dernières années, on a également constaté une baisse de la moyenne des retraites qui atteint 53,9 pour cent du salaire moyen. Le chômage et la misère qui en découlent augmen-

tent. Le montant des retraites et des pensions d'invalidité suscite beaucoup d'inquiétude depuis la réforme de la sécurité sociale.

La hausse du chômage dans notre pays a conduit l'Alliance générale des syndicats polonais (OPZZ) à élaborer et à proposer, en avril 2000, un projet de pacte pour le travail. A ce jour, le gouvernement n'a donné aucune suite à cette initiative. Toutefois, des négociations sont en cours sur les thèmes du marché du travail et du chômage entre syndicats et organisations d'employeurs.

Je souhaiterais saisir l'occasion qui m'est donnée d'exprimer notre reconnaissance et nos remerciements à l'OIT qui, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération technique signé l'an dernier avec la Pologne, procède à l'établissement d'un bilan de la situation de notre marché du travail et proposera des solutions.

Malheureusement, par la faute du gouvernement, les raisons pour lesquelles l'OPZZ a suspendu sa participation aux travaux de la commission tripartite des questions sociales et économiques demeurent. Cela ne signifie cependant pas qu'il n'y a pas de dialogue social en Pologne. En effet, il est poursuivi par les partenaires sociaux aux niveaux des entreprises, des secteurs industriels et même du Parlement. Des négociations ont lieu entre les syndicats et la conférence des employeurs polonais et la confédération polonaise des employeurs privés, deux organisations représentatives des employeurs.

Nos représentants syndicaux au Parlement ont présenté au Sejm de la République une proposition relative à la commission tripartite. Nous espérons que, grâce au dialogue social, l'on aura les prémices d'une solution efficace des problèmes auxquels se heurtent les travailleurs de notre pays tant dans les villes que dans les campagnes.

Ces problèmes se sont aggravés parce que le gouvernement s'est empressé de mettre en œuvre des réformes mal préparées notamment en matière de santé, d'éducation et de sécurité sociale, ce qui a conduit à de nombreux conflits sociaux.

Le processus d'intégration de la Pologne dans l'Union européenne donne, à notre société, des chances nouvelles mais la confronte aussi à de nouveaux défis.

Les normes de l'OIT et de l'Union européenne dans divers domaines doivent se traduire par des conditions de travail décentes et des salaires décents. Nous pensons qu'il est donc nécessaire que la Pologne modifie radicalement sa politique sociale et économique. Une paix sociale durable est à ce prix.

Le processus de privatisation et de restructuration s'accompagne, dans notre pays, d'un développement rapide des entreprises multinationales, y compris les supermarchés. Nous avons constaté que, dans de nombreux nouveaux supermarchés, des atteintes à la législation du travail polonaise sont commises et que les syndicats sont interdits, comme en attestent les rapports des inspecteurs du travail. Il est indispensable que le gouvernement et les syndicats coordonnent leurs actions, soient solidaires et coopèrent pour pouvoir s'opposer plus efficacement à ces pratiques intolérables.

En conclusion, je souhaiterais dire, au nom des travailleurs polonais, que les documents préparés pour la session et les travaux conjoints sur les conventions et recommandations de l'OIT, ainsi que l'échange d'informations et de points de vue dans le cadre de notre

système tripartite, imprimant un nouvel élan à notre action.

J'aimerais remercier chaleureusement la direction et les travailleurs des différentes divisions du Bureau international du Travail ainsi que l'équipe consultative multidisciplinaire pour l'Europe centrale et orientale de l'appui actif qu'ils nous ont accordé.

Original espagnol: M. QUIROZ HERNÁNDEZ (*délégué des travailleurs, Panama*) — Je vous apporte le salut cordial du Conseil panaméen des travailleurs organisés qui nous a chargés de contresigner devant vous la dénonciation internationale à l'encontre de notre gouvernement que nous avons présentée à M. le Directeur général de l'Organisation au mois de février de l'année en cours. Nous vous avons d'ailleurs distribué ce texte dans lequel nous dénonçons une fois de plus les violations de la [convention n° 87](#) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et de la [convention n° 98](#) sur le droit d'organisation et de négociation collective, ratifiées l'une et l'autre par le gouvernement de la République de Panama et dont la loi panaméenne prévoit l'application. Cependant le gouvernement du Panama se livre à des pratiques déloyales contre le syndicalisme, pratiques que se garde de dénoncer le ministère du Travail, pourtant responsable de la politique du travail poursuivie dans le pays.

La République de Panama connaît en ce moment une crise économique profonde qui aggrave le malaise social, et l'insécurité juridique dont nous souffrons vient encore empirer la situation de notre population, en accroissant la pauvreté de plus de 50 pour cent et le chômage de 16 pour cent. Cette situation est inacceptable dans un pays comme le nôtre, qui compte moins de trois millions d'habitants mais où les pauvres deviennent de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches.

Les entrepreneurs, profitant de la conjoncture et de la crise économique, ferment les entreprises et licencient des centaines de travailleurs. Dans la plupart des cas, ces travailleurs ne reçoivent aucune sorte d'indemnité.

D'un autre côté, le gouvernement national, depuis sa mise en place en septembre 1999, a continué cette pratique malsaine et a licencié plus de 19 000 employés du secteur public. C'est une politique qui se poursuit encore aujourd'hui. Il faut souligner que ces licenciements ont également touché les dirigeants des associations d'employés du secteur public.

Tel est le cas de notre camarade Xiomara Ambulo, qui travaillait au ministère du Travail et, en plus, est membre de l'organisme des travailleurs de Panama, CONATO. S'ajoute que le gouvernement et les employeurs peuvent compter sur la bénédiction de la Cour suprême de la justice, dont nous avons dû dénoncer les abus de pouvoir devant l'Assemblée législative, abus consistant notamment à modifier par leurs arrêts la législation du travail de manière à légaliser les violations commises par les employeurs et par les autorités gouvernementales. Nous dénonçons également un Tribunal supérieur du Travail qui révoque 70 pour cent des arrêts rendus en faveur des travailleurs par les Conseils de conciliation et de décision, dénaturant ainsi l'esprit de cet organisme également tripartite, dont c'est le devoir d'administrer une justice rapide et impartiale.

Les processus de privatisation dans notre pays ont apporté le chômage et provoqué une augmentation

des coûts. L'impunité dont jouissent certains secteurs des entrepreneurs est source d'inconvénients pour les travailleurs.

Il faut citer le cas du président du journal *La Estrella* de Panama et du conseiller présidentiel Augusto (Onasis) García, qui ne respectent pas la législation du travail, n'acceptent ni les résolutions qui leur sont imposées ni les condamnations qui leur sont infligées et qui mènent des actions contre le secrétaire général du Syndicat national des typographes et des travailleurs des arts graphiques, Pedro Hurtado, qu'ils laissent sans travail et auquel ils ne règlent pas le salaire; ils n'appliquent pas la convention collective, ils humilient les travailleurs du journal et font pression sur eux et il n'existe aucune force pour les contraindre à se conformer à la législation du travail.

Nous demandons donc aux autorités du travail ici présentes: comment parler de dialogue, de culture et de paix du travail si, de tous les côtés, les actions varient faute de dialogue, si personne n'écoute ni ne propose des solutions? Et comment avoir la paix quand sévissent la faim et le chômage? La paix est ce qui garantit la dignité de tout individu, homme ou femme, génératrice de justice, d'harmonie matérielle et spirituelle, la paix est salut; elle est relation amicale avec Dieu et avec l'humanité; elle fait de nous les bâtisseurs d'une humanité nouvelle.

De plus, on a constaté une tendance des patrons et du secteur gouvernemental à créer des organismes syndicaux de remplacement, comme moyen de contrecarrer ceux qui existent déjà et de corriger les erreurs qu'ils commettent dans l'application des normes, des accords des conventions et de la législation du travail. Cela ne va améliorer en rien notre situation. Ce qu'il faudrait, c'est apporter davantage de réconfort. Le calvaire que vivent les employés du secteur public du fait de l'instabilité de leur emploi doit être réglé. Bien que leur statut soit protégé par une loi relative à la fonction publique, celle-ci a été suspendue par la résolution du Cabinet n° 122 en date du 27 octobre 1999, et bien que les travailleurs aient engagé une action en déclaration d'inconstitutionnalité auprès de la Cour suprême panaméenne, rien ne vient troubler le sommeil éternel.

Les travailleurs du Panama dénoncent devant le monde entier toutes ces anomalies. Le moment est venu de demander à l'OIT une plus grande rapidité d'exécution afin d'insister auprès de notre gouvernement et de nos entreprises pour qu'ils participent à cette instance, qu'ils respectent nos droits et les normes internationales, de même que l'indépendance d'action de notre organe judiciaire. C'est ainsi seulement que nous garantissons un climat de paix et d'harmonie.

Original vietnamien: M. NGUYEN DINH (*vice-ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, Viet Nam*) — J'aimerais tout d'abord féliciter M^{me} A. Sto. Tomas de son élection à la Présidence de la Conférence. Je suis certain qu'elle conduira notre Conférence au succès.

La délégation du gouvernement de la République socialiste du Viet Nam se joint à toutes les délégations qui, au cours de ces derniers jours, ont appuyé les efforts du Directeur général visant à promouvoir le travail décent pour le bien de l'ensemble des populations du monde. Le processus ne pourra se faire que dans le cadre d'une longue démarche tripartite de la part de chaque pays. Depuis la 88^e session de la Conférence,

nous avons beaucoup fait pour donner suite à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail que nous avons adoptée il y a trois ans. Comme l'a l'indiqué le Directeur général, il reste beaucoup à faire dans les domaines du déficit d'emploi, du déficit des droits des travailleurs et du déficit de la protection sociale et de dialogue social. La tâche de notre Organisation est de poursuivre ses efforts visant à parvenir au travail décent dans un contexte de mondialisation. Il y a encore beaucoup à faire, si nous voulons que la mondialisation devienne un facteur positif en termes d'emploi et favorise la prospérité de tous les citoyens. Nous devons lever tous les obstacles qui risquent de creuser les écarts.

Le gouvernement du Viet Nam poursuit son effort pour améliorer les conditions de travail et les normes de travail au Viet Nam. En novembre 2000, le président de la République socialiste du Viet Nam, à la demande unanime des organes de l'OIT et d'autres organisations concernées, a procédé à la ratification de la [convention n° 182](#). D'autre part, après avoir obtenu le consensus, nous avons mis en train un processus de ratification de la convention ([n° 138](#)) sur l'âge minimum, 1973. Le Viet Nam se félicite de la coopération avec le programme IPEC et entend signer la convention d'accord sur ce point.

Le gouvernement est d'avis que pour lutter contre le travail des enfants, il faut s'attaquer à la racine de ce mal, à savoir la pauvreté et l'analphabétisme. D'autre part, il faut informer, sensibiliser les familles de ces enfants. En ce qui concerne les relations professionnelles, le Viet Nam a l'intention d'encourager les meilleures pratiques dans les entreprises afin de faire respecter les normes internationales. C'est de cette manière que nous pourrions créer un environnement stable, sain et pacifique.

Le travail forcé n'existe pas au Viet Nam. La loi interdit toutes les formes de travail forcé. Je vous renvoie d'ailleurs au paragraphe 52 où il est question des travaux d'intérêt public. Je tiens à souligner que ces travaux d'intérêt public se font sur le principe du volontariat en vertu de l'obligation morale qu'il y a à effectuer certains travaux. Les Vietnamiens participent sur une base volontaire à ces travaux.

A l'invitation du gouvernement du Viet Nam, l'OIT a effectué une mission, en mars 2001, pour constater sur place le respect des normes des conventions de l'OIT.

Au paragraphe 239, page 81 du rapport, il est question de la situation des femmes dans plusieurs pays en développement. On parle des problèmes des femmes endettées qui n'ont pas de terre à cultiver. Le gouvernement vietnamien partage les préoccupations de l'OIT et appelle les pays concernés à faire un effort pour réaliser des politiques éducatives et mettre des terres à la disposition des femmes. Au Viet Nam nous avons une politique agricole qui vise une distribution de la terre sans discrimination. C'est une des priorités de nos programmes de lutte contre la faim. C'est ainsi que nous entendons favoriser la démocratie et lutter effectivement contre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire de nos populations.

La délégation vietnamienne se félicite, d'autre part, des développements de la coopération sociale et de l'assurance qui ont fait l'objet de discussions lors de cette Conférence. Le Viet Nam compte actuellement près de 19 000 coopératives et environ 160 000 groupes de coopération. Cela a permis d'intégrer 7,5 millions de travailleurs et de favoriser la crois-

sance de notre pays. Pour les prochaines décennies, notre gouvernement entend améliorer ses politiques et accorder la priorité au développement des coopératives pour en faire un secteur clé.

Nous sommes sur le point d'adopter une nouvelle loi sur l'assurance sociale. Elle vise à accroître le nombre de bénéficiaires, à maintenir l'égalité et à instituer un système de protection sociale au niveau national. Le gouvernement vietnamien se félicite de la coopération technique de l'OIT dans ce domaine.

Original anglais: M. NEAGOE (délégué des travailleurs, Roumanie) — En ma qualité de représentant du mouvement syndical roumain à la Conférence, j'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter la Présidente de son élection à la tête de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail et des qualités remarquables dont elle a fait preuve au cours des travaux de notre Conférence.

Je souhaiterais aussi saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement le Directeur général du BIT, au nom des syndicats roumains, de l'excellent rapport qui a été présenté aux délégués de cette Conférence. Le thème central de ce rapport, à savoir la concrétisation du concept du travail décent au niveau national dans le cadre d'une économie mondialisée est très large. Pour nous, syndicats, le travail décent lancé par l'OIT, il y a deux ans, constitue un ambitieux programme d'action qui, nous en sommes convaincus, créera des ponts solides entre l'économie et le social. Pour les syndicats, il est vital que le travail décent devienne réalité dans l'intérêt de tous les travailleurs que nous représentons. Ainsi, nous ne devrions pas non plus oublier que la mise en œuvre pratique du travail décent dépend des efforts et des priorités au niveau national. De plus, ces objectifs ambitieux nécessitent un degré élevé de consensus dans les pays. Pour la Roumanie qui, après douze années, n'a toujours pas terminé sa période de transition, l'emploi et la sécurité sociale sont les priorités pour nos travailleurs, en se fondant sur le dialogue social véritable qui devrait conduire à un développement économique durable.

Nous soutenons la déclaration faite par le Directeur général dans son rapport, qui souligne le fait que le travail décent est une manière d'associer l'emploi, les droits, la protection sociale et le dialogue social dans les stratégies de développement. A cet égard, les syndicats ont conféré une importance croissante au dialogue social en Roumanie, car nous sommes certains que ce n'est que dans ce cadre du dialogue social, largement institutionnalisé, que les syndicats et les partenaires sociaux, en général, pourront jouer leur rôle comme garants et promoteurs de solutions démocratiques visant le développement économique et la réhabilitation sociale.

Nous nous intéressons également à la question de savoir comment atténuer ou éliminer la discrimination à l'encontre des femmes et des enfants. Nous sommes satisfaits que la Roumanie figure parmi les pays qui ont déjà ratifié le [convention n° 182](#) en l'an 2000, mais nous déplorons qu'elle n'ait pas ratifié autant de conventions que la moyenne des autres pays d'Europe centrale et orientale.

Du point de vue syndical, nous aurions souhaité que l'on parle plus dans le rapport des libertés et des droits syndicaux, ainsi que du rôle des syndicats pour que le travail décent s'applique à nos pays. Des élections parlementaires et présidentielles ont eu lieu

dans notre pays en novembre 2000. A cette occasion, des changements profonds se sont produits dans l'opinion politique du grand public et l'ancien gouvernement de coalition a été remplacé par un nouveau gouvernement social démocratique. Le nouveau gouvernement a proposé aux partenaires sociaux de conclure un accord social en l'année 2001. Cet accord a été signé par les cinq confédérations syndicales de Roumanie ainsi que les associations d'employeurs, représentatives au niveau national. L'objectif général de cet accord est de relancer la croissance économique dans le contexte d'un cadre juridique stable compatible avec la législation de l'Union européenne.

L'un des principes fondamentaux de l'accord social fait référence à la coopération entre les parties qui ont signé ledit document en se fondant sur des concepts de partenariat, de respect mutuel et de bonne foi dans le cadre de l'harmonisation de leurs intérêts spécifiques et conformément aux dispositions multilatérales, à d'autres conventions internationales et accords ratifiés par la Roumanie ainsi qu'aux instruments faisant référence à la dimension sociale de l'intégration européenne.

Le dialogue social signifie que l'aspect social doit être le fait de tous les partenaires sociaux mais d'abord du gouvernement qui doit montrer qu'il respecte toutes les responsabilités assumées par ses représentants. Dans ce contexte, les priorités pour l'année 2001 ont été décidées conjointement et portent sur le cadre juridique, la politique salariale, la politique de l'emploi et la politique de l'assurance sociale.

Dans le cadre des commissions de surveillance tripartites les syndicats ont constaté plusieurs cas de violation des engagements pris par le gouvernement dus au fait notamment que le dialogue social ne fonctionnait pas.

Le développement des structures tripartites en Roumanie se traduit par un rôle accru de la Commission économique et sociale.

Il s'agit d'une promesse du nouveau gouvernement qui ne s'est pas encore concrétisée. J'aimerais terminer mon intervention en remerciant l'OIT de l'excellente préparation de cette Conférence et tout particulièrement M. Somavia pour ses activités en tant que Directeur général du BIT. J'aimerais exprimer l'appui du mouvement syndical roumain à la mise en œuvre du travail décent dans notre pays, en pleine solidarité avec nos camarades du monde entier.

Original espagnol: M. ALVIS FERNÁNDEZ (délégué des travailleurs, Colombie) — L'Organisation internationale du Travail, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Philadelphie et réaffirmés dans la Déclaration de 1998, a pour mandat de défendre la liberté syndicale et la justice sociale et de promouvoir les droits de l'homme. C'est à ce titre que le Directeur général, M. Juan Somavia, a présenté son rapport intitulé Réduire le déficit de travail décent. La réalisation de ce programme passe par des politiques nationales efficaces en vertu desquelles le gouvernement et les employeurs s'engagent à créer des emplois stables, rémunérateurs, garantissant une sécurité sociale et sans discrimination fondée sur le sexe, tout en assurant l'exercice des libertés syndicales, de la liberté d'association, de la négociation collective, fondements d'une véritable culture du dialogue social.

Nous, travailleurs, luttons pour des emplois décents, convaincus qu'il faut sortir du modèle économi-

que néolibéral et abolir les pratiques du commerce mondial qui privent les pays pauvres d'un accès suffisant aux marchés internationaux, entravant ainsi leur développement social et économique.

En Colombie, on assiste à une escalade de la violence et à l'aggravation du conflit armé, dont les acteurs s'attaquent à la société civile, en particulier aux populations rurales ou paysannes victimes de massacres impitoyables et de déplacements forcés, ce qui accroît la pauvreté et met en difficulté les finances publiques, avec toutes les conséquences sociales qui en découlent.

Nous regrettons de devoir rappeler à cette assemblée combien il est dangereux, et parfois même suicidaire, d'exercer une activité syndicale en Colombie, en raison de l'intolérance, des menaces, des déplacements forcés et des assassinats dont sont victimes des syndicalistes. Pendant les cinq premiers mois de cette année, 46 syndicalistes ont été assassinés d'une manière qui montre ouvertement que l'on cherche à porter atteinte au syndicalisme de notre pays.

On constate, sans surprise, la participation de militaires et de policiers en service actif à des actes criminels commis sur des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme. La preuve en est le cas du camarade Wilson Borja, président de la FENALTRASE (organisation syndicale des employés du secteur public), qui fait partie de notre délégation à la Conférence et qui a été victime d'un attentat à Bogotá le 15 décembre 2000. Il souffre encore des suites des blessures qui lui ont été infligées lors de cet attentat dans lequel sont impliqués des militaires et des policiers de haut rang, actuellement poursuivis en justice. La nature de cet attentat montre que c'est l'Etat colombien qui est visé.

Nous réaffirmons, au nom des travailleurs, la demande faite au Conseil d'administration pour qu'il désigne une mission d'enquête en Colombie ayant pour mandat de vérifier sur place la réalité du monde du travail, ainsi que l'insécurité et la violence auxquelles sont exposés les syndicalistes et leurs organisations. Cette mission pourra se rendre compte du degré de volonté politique manifestée par le gouvernement pour adopter des mesures efficaces afin de protéger la vie des syndicalistes et de garantir le respect des droits de l'homme et des droits du travail. C'est la raison pour laquelle nous jugeons nécessaire d'insister sur la constitution de cette mission d'enquête.

Nous insistons sur ce point: nous ne visons pas d'autre objectif, et surtout pas l'adoption de sanctions commerciales contre notre pays, et nous ne visons pas davantage à entraver le processus de paix pour lequel nous nous sommes engagés.

Nous sommes certains que, grâce à la présence et à l'autorité de l'OIT en Colombie, et grâce à la mission d'enquête, les mesures prises contre les actes criminels et contre l'impunité seront efficaces et adoptées en temps opportun.

Le mandat confié au représentant personnel du Directeur général désigné par le Conseil d'administration en juin 2000 pour s'occuper du cas colombien n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés. L'intolérance et l'impunité persistent et le gouvernement applique les mesures qui ont été imposées par le FMI dans certains secteurs publics où la situation est déjà très critique, tels que l'éducation et la santé publique, mesures qui se traduisent par des licenciements massifs, ce qui augmente le fort taux de chômage qui est celui de la Colombie.

Original anglais: M. TUGUSHI (*délégué des travailleurs, Géorgie*) — C'est à moi qu'incombe l'honneur de rendre hommage au travail effectué par l'OIT pour promouvoir les notions de justice sociale et d'humanisme dans le monde entier. C'est ce que nous trouvons dans le rapport exhaustif de M. Juan Somavia, Directeur général de l'OIT.

Le problème réside cependant dans l'application de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette question revêt une importance particulière pour un pays comme le nôtre, qui est en train d'instaurer une société démocratique.

La transition d'un régime totalitaire vers l'économie de marché et l'introduction des valeurs démocratiques se heurtent à un certain nombre d'obstacles.

Permettez-moi de vous rappeler que la Géorgie a pratiquement adhéré à toutes les conventions fondamentales de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous avons mis en train la procédure de ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

En dépit des réformes économiques qui se poursuivent dans notre pays nous traversons une crise et l'amélioration des conditions sociales des travailleurs n'est toujours pas au rendez-vous.

La situation se complique davantage en raison de la présence de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays, en provenance d'Abkhazie, de Géorgie et de la région de Tskhinvali, ainsi que la présence de nombreux réfugiés de la République de Tchétchénie de la Fédération de Russie.

Il est regrettable de noter que les sociétés transnationales ne sont pas toutes favorables aux syndicats qui doivent surmonter de graves difficultés pour pouvoir passer des conventions collectives.

La croissance de l'économie et du PIB n'est pas suffisante pour permettre d'assurer un minimum de protection sociale pour l'ensemble de la population.

Le salaire moyen et la retraite moyenne sont très bas. Le problème se complique davantage en raison des retards qui interviennent dans le paiement des salaires et des retraites.

Chacun sait que la mondialisation devrait être mise au service de la société, et la lutte contre la pauvreté doit être l'un des objectifs politiques primordiaux. Mais la réalité est bien différente. Prenons un exemple, l'emploi: il est l'un des problèmes les plus sérieux en Géorgie. Plus de 57 pour cent de la population active dans notre pays travaille actuellement dans le secteur informel où, nous le savons, les conditions de travail les plus élémentaires ne sont pas respectées. Les journées de travail sont de douze ou de quatorze heures, et cela sans un jour de repos. Le travail de nuit des femmes est pratique fréquente et il ne leur est octroyé ni congés ni prestations médicales.

Souvent, d'ailleurs, les entreprises multinationales ainsi que d'autres entreprises, imposent des contrats de travail à durée déterminée, qui sont en violation flagrante des garanties sociales élémentaires. Les syndicats essaient cependant de se battre pour vaincre ces problèmes.

En ce qui concerne les mécanismes fondamentaux qui régissent les relations sociales et professionnelles, c'est avec regret que nous constatons qu'aucun accord général n'a été conclu au niveau national. Cela constitue à la fois une violation de la législation géorgienne et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Je voudrais également souligner qu'il y a de nombreuses violations de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ratifiée par la Géorgie.

Lors du Congrès des syndicats unifiés de Géorgie, qui s'est tenu en novembre 2000 en présence d'invités étrangers, des représentants du Parlement, certains de ses membres et des représentants des gouvernements locaux ont déployé tous leurs efforts pour soutenir leur candidature.

Certaines autorités locales ont organisé des réunions syndicales et ont essayé de mobiliser un certain nombre de personnes pour travailler dans des structures parallèles, qu'elles appuyaient.

Récemment, à la veille d'une session ordinaire du Conseil des syndicats unifiés de Géorgie, un juge régional a pris une décision unilatérale sans précédent qui limite la discussion du Conseil à deux points inscrits à l'ordre du jour.

Il convient donc vraiment de se demander: «Mais qui peut imposer aux syndicats de ne pas discuter des questions qui leur paraissent importantes?»

J'espère que nous ne serons pas seuls dans notre lutte. Nous devons prendre conscience que les syndicats sont indépendants et disposés à coopérer de manière constructive avec tout le monde. Nous espérons que l'appui et la solidarité de nos collègues syndicalistes de la CISL et du Directeur général du BIT seront efficaces et opportuns.

Original anglais: M^{me} NGHIDINWA (*vice-ministre du Travail, Namibie*) — Au nom de la délégation namibienne, c'est un honneur et un privilège pour moi que de me joindre aux autres délégués qui ont félicité la Présidente pour son élection à la tête de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également remercier le Directeur général du BIT pour son excellent rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial*.

Après les décennies de colonisation et une guerre de libération sanglante, la Namibie applaudit toutes les mesures de nature à promouvoir le développement social et économique, la paix et la stabilité pour tous.

J'ai étudié le rapport du Directeur général et le juge admirable, non seulement parce que ce document stimule nos pensées, mais aussi parce qu'il montre tout ce qui est souvent passé sous silence, à savoir les déficits constatés dans le monde du travail. Les pays en développement luttent contre la pauvreté, le chômage persistant, le non-respect des droits au travail et les insuffisances de la protection sociale.

Lorsque nous inspectons et évaluons les réalisations de l'OIT, nous constatons que nous sommes sur la bonne voie. La liste figurant à la rubrique «Mise en place» du rapport est impressionnante, et nous devons féliciter le Directeur général ainsi que le Bureau pour avoir lancé et fait avancer ces questions importantes. La Namibie souhaite particulièrement mentionner l'élaboration du programme et du processus de budgétisation stratégique qui donne effet aux objectifs stratégiques du programme relatif au travail décent. C'est là la manière la plus efficace de réagir rapidement aux changements qui se produisent dans le monde du travail, manière suffisamment flexible pour s'adapter à différents niveaux de développement.

Nous pensons que la discussion sur la dimension sociale de la mondialisation est essentielle. Les efforts

du Directeur général visant à favoriser une approche intégrée pour enrichir ce débat méritent nos félicitations.

Une OIT isolée dans un univers mondialisé perdrait de son influence.

L'essentiel, pour nous, ce doit être les gens, et nos actions les plus concrètes doivent viser des résultats. Par le biais de l'OIT, nous devons influencer sur le programme mondial et l'orienter vers les questions concernant les personnes. Le programme mondial est dominé par les questions économiques et financières et nous n'avons toujours pas réussi à donner à la mondialisation un visage véritablement humain.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour les pays en développement, c'est la lutte contre la pauvreté et le chômage qui représente le défi essentiel. Les obstacles auxquels nous nous heurtons sur la voie de la prospérité sont très nombreux, et je ne peux tous les citer ici. Cependant, ce qui est important, c'est de prendre conscience que les chances ne sont pas égales. Les pays en développement doivent remonter la pente et aller contre le vent. Si nous voulons lutter contre la pauvreté, pourquoi certains sont-ils réticents à supprimer les obstacles qui perpétuent cette pauvreté? Notre vision 2030 a pour but d'amener la Namibie au niveau de développement des pays industriels. Pour nos secteurs du travail et de l'emploi, cette vision peut être vue comme une version «namibianisée» du programme relatif au travail décent, car elle est également axée sur l'amélioration du niveau de vie de notre population.

Notre plan de développement national à moyen terme inclut également des objectifs concernant les pratiques de l'emploi et la promotion du travail qui s'inscrivent dans les buts fixés par le programme relatif au travail décent. Les autres questions importantes figurant dans notre plan de développement national ont trait à l'amélioration durable de l'éducation et des soins de santé pour tous les Namibiens. Les programmes précités seront mis en œuvre dans le cadre de structures décentralisées.

La menace que constitue le VIH/SIDA a poussé le gouvernement à établir un Comité de coordination national, et nous espérons sincèrement que la menace de cette pandémie sera ainsi combattue efficacement.

Nous estimons que l'élaboration et la révision des normes du travail et des instruments connexes constituent l'une des fonctions importantes de l'OIT.

Nous estimons cependant que leur application est tout aussi importante. Le rôle de l'OIT à cet égard s'exerce essentiellement par le biais des structures régionales et c'est là que nous constatons des faiblesses. Souvent, ces structures ne disposent pas des ressources et du matériel nécessaires, et elles ne sont donc pas en mesure de jouer leur rôle dans la mise en œuvre de la politique de l'OIT. Il est donc essentiel de les renforcer.

En dernier lieu, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Directeur général et l'OIT dans son ensemble des efforts entrepris pour rendre le monde plus vivable pour les pauvres de la planète. Donner un niveau de vie décent à tous est un noble objectif, et vous pouvez compter sur notre appui.

M. DIOP (*délégué des travailleurs, Sénégal*) — C'est avec un réel plaisir que je prends la parole à l'occasion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail et je voudrais à cette occasion féliciter chaleureusement, au nom de la délégation des tra-

vailleurs du Sénégal, la Présidente de son élection. J'associe également à mes félicitations l'ensemble des membres du bureau.

La 89^e session de l'OIT se tient au début d'un nouveau millénaire qui impose à notre Organisation, malgré ses quatre-vingts ans d'expérience, une nouvelle vision et de nouveaux challenges face à la mondialisation.

Et c'est fort à propos que nous retrouvons avec pertinence, dans le rapport du Directeur général, l'analyse de questions majeures qui préoccupent notre institution et qui cadrent avec l'actualité du moment. Je m'en félicite et soutiens les orientations et esquisses de solutions proposées et qui constituent un agenda de l'OIT pour les années à venir. En mettant l'accent sur le travail décent, le rapport a touché du doigt la clé de la résolution du problème de la pauvreté. En effet, dans un monde où on dénombre plus de 160 millions de chômeurs et près d'un milliard de personnes sous-employées, il est évident que, sans un travail décent capable de fournir un revenu stable et suffisant, la pauvreté ne pourrait être éradiquée.

La pauvreté, il faut le dire, n'est plus seulement installée dans les pays en développement, mais elle est aussi ressentie dans les pays développés. Dans mon pays le Sénégal, par exemple, des statistiques montrent que plus de la moitié de la population vit au-dessous du seuil de la pauvreté. Cette situation s'explique par le fait que les programmes économiques appliqués par nos gouvernements et les réformes initiées pour favoriser les investissements n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Tout au contraire, ces initiatives ont précarisé l'emploi dans le secteur formel et entraîné une forte expansion du secteur non structuré où les travailleurs livrés à eux-mêmes sont exposés aux risques et à l'exploitation.

Les théoriciens de la mondialisation ne cessent de nous inciter à accroître la productivité. Sans sous-estimer les opportunités qu'offre la mondialisation à nos pays, disons également que l'accroissement de la productivité est indissociable d'un travail décent qui garantit un revenu stable et suffisant, capable d'offrir plus de sécurité et de dignité au travailleur.

C'est dans cet esprit que nous demandons aux gouvernements, pour lutter contre la pauvreté et supprimer les inégalités, d'investir davantage et mieux dans le secteur public et de promouvoir le secteur privé. Pour notre part, nos organisations syndicales ont déjà pris des initiatives en mettant en place des structures capables de créer ou de sauvegarder des emplois comme les coopératives ouvrières de boulangerie de la CNTS et le projet de Fonds de solidarité emploi retraite.

Nous souhaitons de la part du gouvernement de notre pays, du patronat et du Bureau international du Travail qu'un appui conséquent nous soit apporté pour nous permettre d'atteindre nos objectifs dans ce domaine.

Dans le même registre, je voudrais évoquer la place que l'on doit accorder au dialogue social. En effet, ces quatre dernières années la promotion du dialogue social a été sur le devant de la scène. Outre les activités menées dans ce cadre par le BIT à travers le projet PRODIAF, plusieurs réunions régionales et sous-régionales en Afrique ont insisté sur la nécessité de mettre en place les mécanismes d'un dialogue social franc et efficace entre les partenaires sociaux dans nos pays. Il est toutefois regrettable de constater qu'il y a eu plus de paroles que d'actions dans ce domaine.

Au Sénégal, cependant, un forum tripartite sur le dialogue social a été récemment convoqué. Les conclusions des travaux avaient, entre autres, retenu l'adoption d'une charte sociale entre les différents partenaires sociaux. Même si cette question est toujours en discussion entre les parties concernées, il est important de souligner que pour les travailleurs que nous sommes, aucune charte sociale ne saurait prospérer sans s'inspirer et respecter les conventions fondamentales de l'OIT.

La liberté syndicale, l'action revendicative, le droit de grève et de négociations collectives sont des principes auxquels notre mouvement syndical ne saurait déroger.

Notre session est également saisie de la question centrale qu'est la sécurité sociale. Il est clair que depuis quelques années ce secteur est dans une crise profonde, accentuée surtout par les effets de la mondialisation sur nos économies et l'échec des programmes d'ajustement structurel.

La solution préconisée par les institutions financières internationales est d'opérer un glissement d'un système de répartition fondé sur la solidarité collective à un système de capitalisation individualisé et privatisé. Une telle vision, soutenue aujourd'hui par certains Etats, ne peut qu'accentuer les inégalités et exclure davantage de personnes de la sécurité sociale, si l'on sait que, dans les pays en développement, seuls 10 à 15 pour cent de la population bénéficient d'une couverture sociale.

Le Sénégal a une longue expérience dans le domaine de la sécurité sociale, dont les premières prestations remontent à la période coloniale. Mais il faut reconnaître que notre système de sécurité sociale a également vécu une crise qui a failli le conduire à la cessation de paiement. C'est grâce à la persévérance et à l'engagement des travailleurs, appuyés par le patronat sénégalais, que nous avons négocié et obtenu l'autonomie de gestion de nos institutions.

Cette nouvelle démarche a permis en quelques années de redresser la situation financière du système et, mieux, de constituer des réserves importantes pour notre futur. Nous avons certes fait des progrès dans ce domaine, mais il nous reste à couvrir l'ensemble des branches de la sécurité sociale, à améliorer la couverture médicale, les retraites et les rentes pour les accidentés du travail.

Je dois toutefois souligner que face aux nouvelles menaces qui pèsent sur l'avenir de la sécurité sociale et les tentatives de sa récupération, au détriment des acteurs qui ont travaillé à la consolidation de ses acquis, nous ne pouvons que manifester notre inquiétude.

Nous avons parcouru un long chemin, surmonté beaucoup d'obstacles pour faire de notre système de sécurité sociale ce qu'il est aujourd'hui, et nous ne saurions accepter qu'il soit détruit sur des bases purement politiciennes par des propositions de programmes sans lendemain.

C'est pour cette raison que nous avons invité les différents partenaires à serrer les rangs pour maintenir les acquis de notre système de sécurité sociale, que plusieurs générations avant nous se sont attelées à construire.

Notre session est également saisie de la question relative au travail de nuit des femmes. L'interdiction du travail de nuit des femmes a toujours été une revendication de premier ordre dans notre pays, compte tenu des charges sociales et culturelles qui pèsent sur

la femme. Aujourd'hui, dans nos pays, les conditions de travail sont plus dures, l'insécurité et les harcèlements de tout ordre à l'égard des femmes se sont accentués; nous continuons donc à croire que la femme travailleuse doit être épargnée par le travail de nuit.

Nous défendons également l'idée que dans l'entreprise comme dans la société elle doit bénéficier de plus de sécurité et de protection.

Je ne saurais terminer mon discours sans réitérer mon soutien aux objectifs et programmes définis par notre institution dans ce nouveau millénaire.

Les défis sont certes nombreux et variés, que l'on soit dans les pays développés ou ceux en voie de développement, mais si nous conjugons nos efforts en nous inspirant des principes et des valeurs qui fondent l'OIT depuis 1919, je suis sûr que nous pourrons gagner le combat de la paix, de la liberté et de la justice sociale. Nous aurons ainsi accompli la mission historique que nous ont léguée les pères fondateurs.

Original espagnol: M. ARCINIEGA AGUIRRE (délégué des travailleurs, Equateur) — Au nom des travailleurs de l'Equateur, qu'il me soit permis de féliciter la Présidente et les Vice-présidents de leur élection, tout en formant le vœu que cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail jouisse de la participation la plus élevée qui soit de tous les secteurs et nous donne l'occasion d'améliorer la qualité de vie de nos peuples.

Nous tenons à rendre hommage au travail accompli sous la conduite du Directeur général du Bureau international du Travail, en soulignant en particulier la campagne contre la discrimination, la campagne pour l'éradication des pires formes de travail des enfants et pour le travail décent, ainsi que les encouragements prodigués sans cesse en faveur du dialogue social qui, grâce à la structure tripartite, permet de parvenir à un consensus afin d'atteindre les objectifs que sont l'éradication de la pauvreté et du chômage et la recherche de solutions pour améliorer le bien-être des familles.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter pendant cette session de ne pas avoir pu participer à la session précédente. En effet et c'est regrettable, en raison d'une décision gouvernementale, la délégation de l'Equateur n'a pas pu participer à la précédente session de la Conférence. Nous tenons à vous présenter nos excuses à ce sujet.

Dans le domaine du travail en Equateur, nous constatons que la flexibilité du travail qui est encouragée pour attirer les investissements nationaux et internationaux n'est qu'une supercherie de la part de ceux qui la prônent. Cet échec se traduit par l'énorme courbe de croissance du chômage et du sous-emploi pendant les dix dernières années et par le fait que le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser.

L'instabilité due au travail à l'heure et à la sous-traitance des services a rendu précaires les conditions de vie des travailleurs. En Equateur, moins de 1 pour cent des travailleurs de l'agro-industrie sont syndiqués. Ils n'ont pas droit à la négociation collective. Les femmes sont particulièrement exploitées et les conditions minimales d'hygiène et de sécurité au travail ne sont pas respectées.

L'utilisation sans contrôle dans l'industrie de produits chimiques donne lieu à de graves maladies et à des malformations chez les nouveau-nés. C'est la raison pour laquelle des employeurs mal intentionnés ne recrutent pour travailler dans l'agro-industrie que des jeunes de 18 à 26 ans et, si ce sont des femmes, ils

demandent qu'elles ne soient pas enceintes et qu'elles soient célibataires, entre autres conditions.

Cela n'est qu'une facette de la réalité du monde du travail. Elle témoigne malheureusement d'une dégradation de l'application des lois, des normes et des conventions internationales, qui vient s'ajouter à une absence de crédibilité due à la négligence, à l'intolérance, à l'immoralité, voire à l'inconstitutionnalité. Je mentionnerai par exemple les entraves qui empêchent le processus d'enregistrement et d'inscription de diverses organisations de secteurs tels que ceux de la santé et de la sécurité privée, ainsi que les résolutions qu'adoptent les autorités pour bafouer les droits des travailleurs, ce que nous dénonçons d'ailleurs devant le Comité de la liberté syndicale.

Les réformes dans le domaine du travail, telles que la loi sur le réaménagement des finances publiques et la loi sur la promotion des investissements et la participation des citoyens, ne sont que de belles appellations pour justifier la propagande. Il s'agit en fait, dans le dernier des cas mentionnés, d'accorder des avantages à des secteurs minoritaires intéressés qui ont exercé des pressions en profitant des conflits internes au Parlement national pour faire adopter la loi en question. En fait, cette loi, à la suite de recours pour inconstitutionnalité, a finalement été déclarée inconstitutionnelle par le Tribunal constitutionnel pour 80 pour cent de sa teneur.

Cette législation était contraire à la liberté syndicale, à la négociation collective et au droit de grève, entre autres.

Actuellement, nous luttons pour que des contrôles soient exercés sur les abus que les sous-traitants commettent à l'égard des travailleurs en profitant du chômage qui sévit dans le pays. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé l'intervention de l'OIT sur cette question.

La crise financière déclenchée par le secteur de la banque privée en 1999 a entraîné une chute de l'appareil productif et engendré des mesures antipopulaires qui, comme d'habitude, touchent avant tout les plus pauvres en Equateur. L'absence de sécurité et de confiance explique la chute de l'épargne intérieure, la crise étant encore accentuée par la fermeture des banques et le gel des dépôts décrétés par le gouvernement, qui ont touché les petits et moyens épargnants alors que les grands investisseurs, avertis à l'avance, mettaient leurs capitaux à l'abri.

L'adoption du dollar comme monnaie ayant cours légal en Equateur, ce qui va à l'encontre de la Constitution de l'Etat, a causé une perte de pouvoir d'achat qui, s'ajoutant à une inflation qui a atteint 91 pour cent en 2000, a appauvri l'économie familiale et a provoqué la fermeture de plus de 3 500 petites et moyennes entreprises, condamnant au chômage plus de 350 000 travailleurs.

D'après des estimations, 160 000 Equatoriens arrivent sur le marché du travail chaque année sans pouvoir trouver d'emploi. Ceux qui sont les plus touchés sont les jeunes et les femmes de moins de 18 ans. Le taux d'abandon scolaire est particulièrement important puisqu'il a atteint 20 pour cent en 2000.

Les soins de santé ont diminué de 60 pour cent et l'alimentation de 70 pour cent.

Huit Equatoriens sur dix vivent dans la pauvreté et l'indigence touche plus de 4 millions d'Equatoriens sur les 12 millions et demi qui vivent dans le pays. Le gouvernement, pour sa part, et pour des raisons techniques que nous ignorons, a ramené la cellule

familiale de cinq à quatre personnes afin de faire baisser le coût du panier de la ménagère. Même ainsi, il faut un revenu de 270 dollars par mois pour assurer l'existence d'une famille, alors que ceux qui ont la chance d'avoir un emploi ne gagnent que 117 dollars. On peut se demander ce qu'il advient des 20 pour cent de la population qui sont au chômage et des 57 pour cent qui sont sous-employés.

Il est important de souligner que, tandis que l'OIT poursuit ses grands objectifs que sont la liberté syndicale, le droit de négociation collective, le droit de grève, la sécurité sociale, le dialogue social avec des interlocuteurs forts qui permettent une concertation juste et démocratique et qui garantissent un travail décent, le gouvernement de l'Equateur, afin de consolider son processus de dollarisation, s'est lancé dans un plan de déréglementation dans le domaine du travail, ce qui précarise l'emploi, affaiblit l'organisation syndicale et laisse les travailleurs équatoriens sans protection.

C'est pourquoi, dénonçant tous ces faits devant cette Conférence, je souhaite au nom des travailleurs de l'Equateur, demander à l'OIT de recommander à notre gouvernement d'abandonner ces pratiques qui portent atteinte au concept de travail décent, lequel, selon nous, s'inscrit dans le droit pour tout individu de mener sa vie dans la dignité. L'emploi est un droit des peuples et le gouvernement a le devoir de le promouvoir dans les meilleures conditions.

Original allemand: M^{me} DEMBSHER (déléguée gouvernementale, Autriche) — Le Directeur général a remarquablement bien réussi dans son rapport à résumer toutes les initiatives qui visent à instaurer un équilibre social dans l'économie mondialisée. C'est précisément ce dont nous avons besoin. Nous n'avons pas besoin d'initiatives continuellement nouvelles, mais d'une coordination de toutes les mesures existantes ainsi que d'une coopération des divers acteurs avec l'OIT qui est la plate-forme de coordination pour garantir un travail décent pour tous.

La pression croissante de la société civile nous indique en permanence que le travail décent manque et que la communauté internationale doit élaborer des stratégies d'ensemble pour lutter contre ce déficit.

L'Autriche se félicite du fait que l'OIT collabore avec la stratégie du «Pacte mondial» du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui invite instamment les entreprises multinationales à s'acquitter de leur responsabilité sociale sur une base volontaire. Dans ce cadre, les entreprises multinationales doivent prendre conscience du fait que le «Pacte mondial» répond exactement, dans le domaine social, aux quatre droits et principes fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration de l'OIT, et qu'il y a également la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT ainsi que les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

D'autre part, les gouvernements devraient élaborer des incitations au niveau national pour encourager les entreprises à aller au-delà de leurs obligations juridiques et à assumer davantage de responsabilité sociale, et ce sur une base volontaire.

Ainsi, le ministre fédéral autrichien de l'Economie et du Travail a l'intention d'attribuer un prix aux entreprises qui ont pris des mesures exemplaires dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé au travail.

La déclaration centrale du Directeur général, à savoir qu'il ne suffit pas de viser simplement le respect des normes fondamentales du travail, mais qu'il faut adopter une approche intégrée du travail décent dans une économie mondialisée, est un objectif que nous devons tous poursuivre à long terme. En contrepartie de la flexibilité qui découle de l'économie mondialisée, il faut apporter une certaine garantie dans le monde du travail. Il ne suffit pas d'offrir n'importe quel emploi, mais il faut des emplois plus sûrs, dotés de conditions de travail garanties au plan juridique ainsi qu'une protection sociale et un revenu suffisant pour vivre. C'est aussi la préoccupation de l'Union européenne, qui s'emploie à promouvoir le concept de «Qualité du travail». Il s'agit là d'un accent nouveau. Le dialogue social est particulièrement important à cet égard. C'est précisément dans le cadre des restructurations et des fusions d'entreprises que l'implication des représentants des travailleurs à tous les niveaux doit contribuer à un meilleur équilibre et à une meilleure acceptation des mesures.

Dans le cadre du progrès social dans une économie mondialisée, il est également capital pour l'Autriche d'établir un dialogue régulier avec toutes les organisations internationales pertinentes. L'Autriche se félicite de ce que le Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce international va débattre la semaine prochaine pour constituer la plate-forme d'un tel dialogue social.

L'Autriche estime qu'il serait souhaitable de trouver une solution qui permette à tous les Etats Membres de l'OIT, même ceux qui ne sont pas représentés au Conseil d'administration, de présenter des idées dans le cadre de ce dialogue.

En conclusion, je suis particulièrement satisfaite de pouvoir vous indiquer que, dans le domaine de l'activité normative, l'Autriche a, en septembre 2000, ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et que, en mai 2001, c'est-à-dire il y a environ un mois, le gouvernement fédéral a décidé de présenter au Parlement la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, en vue de sa ratification. Ainsi, l'Autriche aussi aura ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT.

Original anglais: M. MARICA (ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement, Suriname) — Je voudrais féliciter M^{me} A. Sto. Tomas pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence.

Au mois de mars 1999, le Conseil d'administration a décidé de commencer une discussion tripartite à la session de 2001 de la Conférence internationale du Travail sur la promotion des coopératives. C'était une décision très sage car le développement économique l'exigeait dans de nombreux pays.

Il est donc très important que les partenaires sociaux se mettent d'accord sur cette question afin qu'à la session de 2002 de la Conférence une nouvelle convention puisse être adoptée. Pour les pays en développement, comme le Suriname, cela signifiera un nouveau renforcement des instruments de lutte contre la pauvreté.

Je voudrais également féliciter le Directeur général ainsi que son bureau pour l'excellent rapport préparé pour la 89^e session de la Conférence de l'OIT et je peux vous assurer que mon gouvernement apportera son appui à tout programme réalisa-

ble et à toute activité de l'OIT pour ce qui est du travail décent.

En effet, il incombe à tout gouvernement de développer des programmes et de lancer des activités à l'intérieur de son propre pays dans le but de créer des emplois décents pour tous les travailleurs.

Dans cet ordre d'idées, mon gouvernement a rétabli l'organe consultatif tripartite du travail qui avait été en sommeil pendant quelque temps. Cet organe tripartite, qui vient d'achever des consultations tripartites sur les normes de l'OIT, recommande au gouvernement de ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Dans ce contexte, il est important de signaler que nous sommes sur le point de ratifier les conventions fondamentales n^{os} 138 et 182.

Dans son rapport, le Directeur général a défini quatre grands domaines de consensus qui s'étaient dégagés cette dernière décennie et qui avaient trait aux normes du travail et du commerce. Toutefois, je pense qu'il ne faut pas faire peu de cas des arguments avancés contre le lien entre les normes du travail essentielles et le commerce, car nous vivons dans un monde où l'on abuse souvent des bonnes intentions et des initiatives.

En tant que ministre du Travail, j'ai constaté à plusieurs occasions que le travail devrait être considéré comme le facteur productif le plus important. Au chapitre 2 de son rapport, le Directeur général souligne cela en évoquant le lien entre l'efficacité sociale et la productivité qui apparaît au niveau de l'entreprise.

Nous nous accordons donc à penser que, pour augmenter la productivité, nous devons fournir à nos travailleurs un milieu de travail décent.

Au Suriname, tous les acteurs tripartites et également les ONG ont exprimé le désir d'entamer un dialogue social.

Cela étant et vu la situation sociale et macroéconomique de mon pays, mon gouvernement a constitué un comité tripartite préparatoire afin d'établir un dialogue social structurel et durable. Dans le même cadre, mon gouvernement a également constitué un comité préparatoire chargé de créer un conseil économique et social pour donner suite au dialogue social et structurel.

Nous pensons que nous aboutirons ainsi à une meilleure entente pour assurer le bien-être et la protection de tous les citoyens du Suriname.

En conclusion, je dois dire que cet excellent rapport du Directeur général nous servira de base pour poursuivre et atteindre les buts fixés par l'OIT. J'espère et au fond je sais qu'en fin de compte tous nos efforts visant à réduire le déficit de travail décent seront utiles.

Original allemand: M. HEINZEMANN (délégué des employeurs, Allemagne) — Je souhaite d'abord féliciter M^{me} la Présidente pour son élection. Le rapport du Directeur général intitulé Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial a été jugé excellent par beaucoup d'orateurs et par des représentants de tous les groupes. Pour ma part, je trouve aussi que ce rapport aborde le sujet de façon intéressante dans un vaste contexte et que l'approche est bien ciblée. Cela dit, c'est précisément à cause de cette conception globale que le rapport pose problème. Les objectifs, à savoir promouvoir la croissance économique, l'emploi pour tous, l'égalité de rémunération, un salaire juste, la sécurité sociale et la liberté syndicale pour les tra-

vailleurs et pour les employeurs, sont des objectifs auxquels nous souscrivons tous. Cela n'a d'ailleurs rien de nouveau pour nous en Allemagne. C'est en effet ce que notre Premier ministre de l'Économie après la guerre, Ludwig Erhard, avait appelé «l'économie sociale de marché». Il s'agit donc de réconcilier les objectifs économiques et ceux de la politique sociale.

Il est évident que le contexte politique économique et social a beaucoup évolué, en particulier depuis la mondialisation. Le défi revêt aujourd'hui une dimension nouvelle, et je pense qu'il faut réexaminer notre approche, ce qui n'est pas possible dans un discours limité à cinq minutes. C'est la raison pour laquelle il me paraît nécessaire d'avoir sur ce point une discussion bien préparée. Je suis convaincu que cela ne peut se faire que dans le cadre d'un débat permanent où il sera possible d'examiner attentivement les arguments, le pour et le contre, de confronter les différents points de vue et de les situer dans le contexte global.

L'importance du rapport du Directeur général n'apparaît pas à travers une lecture rapide. Au contraire, il exige une réflexion très poussée.

C'est la raison pour laquelle j'ai profondément regretté, et je ne suis pas le seul, que le rapport ait été présenté si tard. La traduction allemande a été mise à disposition encore plus tard. Je propose, quant à moi, que nous poursuivions cette discussion sur le rapport au sein du Conseil d'administration. De nombreuses suggestions, de nombreuses idées contenues dans ce rapport sont tout à fait justes et importantes. Il est très difficile, cependant, de le conceptualiser concrètement et d'en prévoir les répercussions sur les autres objectifs en rapport avec le travail décent.

Vous me permettez de relever deux objectifs contradictoires. Il est bien évident que le travail décent reste notre objectif. Toutefois, ne sommes-nous pas confrontés à un problème encore plus grave, à savoir, comme on peut le lire dans le rapport du Directeur général, qu'il y aurait 160 millions de chômeurs dans le monde, et que, si nous tenons compte du sous-emploi, le chiffre atteint plus d'un milliard de personnes. Tous les objectifs sont-ils de la même importance ou s'en trouvent-ils parmi ceux-ci qui sont prioritaires?

A cet égard, le Directeur général n'a pas pris position de façon suffisamment claire dans son rapport. C'est à juste titre qu'il indique que le niveau des développements des Etats Membres est tout à fait disparate, qu'il en découle des limites à leur capacité financière, notamment dans l'optique de la réalisation de l'objectif du travail décent. Cela dit, je pense que ces limitations doivent faire l'objet d'une discussion sérieuse: Peut-être faudrait-il, dans certains cas, envisager une approche progressive. Cela dit, l'objectif reste le même, à savoir un travail décent pour tous, et je demande que l'on n'utilise pas cet argument contre les chômeurs et que l'on ne prenne pas prétexte de cela pour continuer à défendre des conditions de travail indécentes.

Au moins dans mon pays, on est en droit de s'interroger sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'«absence de représentation», à laquelle se réfère le Directeur général au chapitre 1, paragraphe 2, pour commenter le déficit de travail décent. Cette absence de représentation consiste dans le fait que les travailleurs souvent ne sont pas organisés, notamment — dit le Directeur général — dans l'agriculture, dans les travaux domestiques et dans les petites et les micro-entreprises.

En ce qui concerne le dialogue social, les relations entre employeurs et employés dans les petites entreprises sont d'un caractère tout à fait particulier. La relation est étroite. Le chef de l'entreprise n'est pas le boss que l'on ne voit jamais, c'est un collègue à côté duquel on travaille, qui met la main à la pâte et qui connaît mieux que quiconque les soucis de ses collaborateurs. Il convient de se demander si, dans les petites entreprises, les travailleurs ne sont pas les mieux à même de défendre leurs propres intérêts, sans passer par des intermédiaires. Je pense que c'est une question de principe, il y va de la conception que nous nous faisons du rôle du travailleur et de sa responsabilité. Il faut considérer le travailleur comme quelqu'un qui est capable de se prendre en charge et de défendre ses intérêts.

S'agissant de mon pays, des employeurs allemands, je pense que nous avons déjà largement progressé dans le cadre de l'économie sociale de marché évoquée au début de mon intervention, sur la voie de la réalisation du programme en faveur d'un travail décent. Ce qui ne veut pas dire bien évidemment qu'il n'y a plus d'amélioration possible, et nous entendons apporter notre contribution pour que d'autres pays aussi progressent dans ce sens.

Je me réjouis de la poursuite du débat sur ce point, et je suis convaincu, quant à moi, que l'OIT peut apporter une aide précieuse aux Etats Membres engagés dans cette voie.

Original anglais: M. HERBERT (ministre du Travail, Libéria) — Permettez-moi de commencer par adresser à la Présidente les félicitations et les meilleurs souhaits de ma délégation, du gouvernement du Libéria, de ses partenaires sociaux et du peuple du Libéria pour son élection à la présidence de cette Conférence. J'aimerais également féliciter les Vice-présidents et les autres membres du bureau de la Conférence.

L'an dernier, dans son allocution à la Conférence, le Libéria avait noté que l'Organisation internationale du Travail, à l'aube du XXI^e siècle, était parvenue à une croisée des chemins, à un point crucial de ses quatre-vingts ans d'histoire qui nécessitait des décisions et stratégies critiques si l'on voulait qu'elle soit à même de relever les défis qui se présentaient à elle. A l'époque, nous avons exprimé notre reconnaissance au Directeur général pour avoir lancé les réformes qui permettraient de réaliser les objectifs fondamentaux de l'OIT à travers l'approche — ô combien reconnue — du travail décent. Dans son rapport de cette année, le Directeur général nous a donné une vision plus précise et plus claire de cette démarche en la plaçant dans son contexte. Réduire le déficit de travail décent: nous avons là un appel de clairon pour que tous les hommes et femmes du monde entier mènent une vie décente dans des conditions de dignité voulues. Nous tenons à remercier le Directeur général de son excellent rapport.

La meilleure façon d'obtenir de très bons résultats en s'attendant à un programme qui risque de ne pas être une mince affaire est, nous semble-t-il, la mise en place de politiques intégrées. Les défis peuvent être immenses et pas aussi faciles à surmonter que ne pourrait le laisser croire la lecture du rapport. Ceux que représentent les ressources limitées, le manque de volonté politique et une bonne dose de cynisme et de scepticisme ne sont que quelques-uns des problèmes qui pourraient militer contre la réduction du déficit de

travail décent. S'il est certain que ce programme peut apporter de l'espoir aux individus, aux familles et aux communautés, nous pensons toutefois qu'il faudrait faire avancer le train plus prudemment, en observant de très près la voie. Peut-être ce sentiment naît-il des inégalités qui façonnent actuellement l'ordre économique mondial. Pour que le travail décent donne les fruits souhaités, il faut s'attaquer de façon adéquate aux défauts de la mondialisation.

Il faut en outre s'occuper plus concrètement du fardeau qui pèse sur les pays en développement, en visant l'annulation de la dette. L'objectif de travail décent risque davantage d'échouer dans les pays écrasés sous le poids de la dette et de la pauvreté. Les pays développés et les institutions de Bretton Woods ne doivent pas se bercer de paroles face aux idéaux du développement mondial, mais prendre véritablement l'initiative de réduire le travail décent.

Malgré ces zones floues, nous sommes heureux d'apprendre que l'appel à l'action mondiale en faveur du travail décent est accueilli de façon positive. Nous comptons sur l'OIT pour planter en tous lieux la graine du travail décent.

C'est dans cette optique que nous avons le plaisir d'informer les participants à la Conférence qu'au Libéria, nous avons décidé d'appuyer les efforts déployés par l'OIT en jouant le rôle de porte-drapeau dans la campagne visant à implanter le travail décent dans l'industrie maritime. En tant que pays doté des registres d'immatriculation maritime les plus importants du monde, nous avons la responsabilité sociale de veiller à ce que tous les marins qui travaillent sur des navires battant pavillon libérien aient des conditions de travail dignes et décentes. Nous avons déjà exprimé notre intérêt à cet égard au Directeur général et nous l'encourageons, ainsi que le Bureau international du Travail, à répondre positivement.

Nous avons également pris note des propositions de programme et de budget pour 2002-2003 présentées par le Directeur général pour nos régions, et nous partageons son avis sur la situation en Afrique et la façon dont l'OIT entend aborder les problèmes en fonction des quatre objectifs stratégiques figurant dans le programme. La création d'équipes chargées de l'objectif «travail décent» est louable. Nous devons toutefois rappeler au Directeur général que l'action de l'OIT doit être implantée dans tous les pays de la région africaine, et pas seulement dans quelques pays privilégiés. Nous sommes très intéressés par le plan — exposé dans le rapport — visant à développer le travail décent dans le secteur informel, qui est au cœur des économies des pays d'Afrique et d'autres pays en développement exposés aux aléas de la mondialisation.

La question de la création d'emplois en Afrique est cruciale et ne saurait être trop soulignée. Nous nous félicitons que l'OIT, en ce qui concerne cette région, mette l'accent sur le renforcement des petites et moyennes entreprises pour créer des emplois de qualité.

Le programme *Des emplois pour l'Afrique*, qui a été créé il y a quelques années, appuiera ces efforts pour donner des possibilités d'emploi à de nombreux Africains. Nous estimons toutefois que ce programme se limite à un nombre de pays trop restreint et doit être étendu à toutes les nations — y compris le Libéria, qui se remet de la guerre et a demandé que le programme soit mis en œuvre également sur son territoire.

Nous aimerions attirer l'attention de cette Conférence sur les souffrances et les privations endurées par les travailleurs et les employeurs suite aux sanctions imposées au Libéria par le Conseil de sécurité des Nations Unies il y a quelques mois. Avant d'imposer ces sanctions, le Conseil de sécurité avait défini une série de conditions que le Libéria devait respecter, et s'était engagé à vérifier — avant toute action — si elles avaient été respectées. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et les sanctions ont été imposées sans que l'on ait vérifié les mesures importantes prises par le gouvernement du Libéria conformément aux exigences du Conseil de sécurité.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), désormais Union des Etats africains, ont enregistré une opposition unifiée de l'Afrique à ces sanctions prononcées contre le Libéria sans preuve crédible d'un non-respect des conditions. La Fédération libérienne des syndicats (FLU) a lancé un appel en avril 2001 à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) afin qu'elle intercède, au nom des travailleurs du Libéria, auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies. Toutes ces sanctions sont supposées être sélectives, et toucher les responsables du gouvernement mais, en réalité, ce sont des souffrances accrues pour les travailleurs du Libéria, ainsi qu'un désinvestissement de la part des employeurs et employeurs potentiels envers l'économie du Libéria.

Depuis l'imposition de ces sanctions, plus de 16 grandes et moyennes entreprises ont fermé, ce qui a mis plus de 10 000 travailleurs au chômage. Cette évolution critique a été exacerbée par le déplacement de 150 000 travailleurs, paysans et leurs familles du nord du pays — où une insurrection a chassé les travailleurs des exploitations agricoles, des sites industriels et autres lieux de travail. Dans un pays où règne le système de la famille élargie, l'impact des sanctions et de l'insurrection touche plus d'un million de travailleurs et leurs familles; cela a conduit à la fermeture de nombreuses entreprises tout à fait productives. Etant donné cette situation débilite, nous lançons un appel à l'OIT et à ses mandants tripartites pour qu'ils persuadent le Conseil de sécurité afin que ce dernier lève ses sanctions contre le Libéria, qui ont causé un chômage massif, la fuite de capitaux, la fermeture d'entreprises, et des souffrances superflues pour tous les Libériens.

Le travail des enfants est une pratique que tous les pays du monde devraient avoir en horreur, même si les conditions socio-économiques nécessitent cette pratique de par le monde. Nous sommes particulièrement effrayés par les statistiques selon lesquelles 80 millions d'enfants africains seraient soumis au travail, dans des conditions d'exploitation dangereuses. Nous ne pouvons qu'appuyer le Directeur général lorsqu'il a dit, dans son allocution devant cette Conférence que «si vous ne faites pas en sorte que les personnes aient une enfance décente, vous sapez leur chance d'obtenir un travail décent à l'âge adulte». Lancer un programme assorti de délais dans les pays pour l'élimination des pires formes du travail des enfants est une initiative dont on peut se féliciter. Le gouvernement du Libéria condamne l'exploitation des enfants, et dans un pays où les enfants et les jeunes comptent pour la moitié de la population totale, on comprend pourquoi nous, au Libéria, avons lancé une campagne pour protéger les droits des enfants.

Actuellement, le gouvernement du Libéria et l'Assemblée législative du pays ont décidé de ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, à titre prioritaire.

Nous pensons que le travail décent ne pourra pas être réalisé sans la promotion de l'égalité entre les sexes. Nous rendons hommage aux travaux de l'OIT soulignant les problèmes des femmes. La guerre et d'autres problèmes sociaux en Afrique ont mis de plus en plus de femmes au centre des responsabilités familiales. La discrimination à leur encontre est une menace pour la survie des foyers en Afrique.

Le gouvernement du Libéria a récemment créé un ministère de l'égalité entre les sexes et du développement afin de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques nationales. Nous lançons un appel à l'OIT pour qu'elle renforce son assistance à ce ministère.

Le gouvernement du Libéria saisit cette occasion pour remercier l'OIT, notamment le Directeur général, pour le nouveau partenariat établi avec notre pays. Nous leur sommes reconnaissants pour les travaux réalisés par l'équipe multidisciplinaire de Dakar, pour l'appui fourni et pour avoir permis d'améliorer le système d'administration du travail au Libéria.

Enfin, le Libéria souhaite faire savoir à cette Conférence qu'en tant que Membre fondateur, notre foi en l'OIT est toujours intacte, et nous continuons à partager les nobles objectifs pour lesquels cette Organisation a été créée il y a quatre-vingts ans.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ GONZÁLEZ (délégué des travailleurs, Cuba) — A la page 9 de son rapport, le Directeur général affirme qu'«il ne peut y avoir de droits des travailleurs sans travail.»

Cette affirmation est valable et tout à fait opportune. C'est la raison pour laquelle je pense que, parallèlement à la promotion du travail décent, l'OIT, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, doit aussi lutter pour que des changements substantiels se produisent dans les relations internationales, changements sans lesquels il serait impossible de progresser dans la création d'emplois et d'assurer un meilleur respect des droits légitimes des travailleurs.

Soyons réalistes. Tant que prévaudra l'ordre économique injuste et inégalitaire qui nous est imposé aujourd'hui, tant que l'on continuera de piller les ressources naturelles et humaines qui sont les principales richesses de nos pays, tant que les grandes puissances, par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres institutions placées sous leur contrôle, continueront de prescrire l'application de politiques d'ajustement et de «thérapies de choc» qui réduisent à néant les capacités de réaction des pays pauvres, tant que ne sera pas annulée la dette extérieure qui asphyxie nos pays, tant que les pays riches, au contraire, n'auront pas remboursé la dette historique qu'ils ont contractée en raison de l'exploitation séculaire à laquelle nous sommes soumis depuis des siècles, tant que l'on n'apportera aucun changement à ce tableau, jamais il n'y aura de véritable progrès en matière d'emploi et de droits des travailleurs.

Le monde a besoin de nombreux changements, c'est certain. Mais ces changements doivent se produire précisément là où ils auront les plus profondes répercussions sur la vie de nos peuples et de nos nations.

Je suis convaincu que si ne nous ne luttons pas tous ensemble, gouvernements, employeurs et tra-

vailleurs, pour changer ce qui doit être changé, demain il sera peut-être trop tard pour des milliards d'hommes, de femmes et d'enfants et pour des nations entières vivant sur cette planète.

Original anglais: M^{me} BARBARO (déléguée des travailleuses, Myanmar) — Permettez-moi d'abord de féliciter M^{me} A. Sto. Tomas de son élection à la présidence de la Conférence. Je suis convaincue qu'elle nous permettra, grâce à sa direction éclairée, de mener cette Conférence à des conclusions satisfaisantes.

Je suis très honorée d'avoir été désignée par l'Association des infirmières du Myanmar pour représenter les travailleurs de mon pays à la 89^e Session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais vous indiquer très rapidement que l'Association des infirmières du Myanmar a été fondée en 1948, qu'elle est l'une des associations professionnelles les plus anciennes du monde et qu'elle lutte pour l'amélioration des conditions de travail des infirmières et des soins de santé au Myanmar.

Le gouvernement de l'Union du Myanmar fait le maximum pour créer un pays pacifique, moderne et développé, qui tiendra fièrement sa place dans la communauté internationale, et le rôle des travailleurs est d'ailleurs de plus en plus important à cet égard. A la suite de la mise en place, en 1988, de la politique d'économie de marché, de nombreuses zones industrielles, entreprises et usines modernes ont été créées dans notre pays. Par ailleurs, des entreprises internationales et des entreprises commerciales se créent, procurant de l'emploi à plus de 7 millions de personnes. Voilà un résultat sans précédent depuis cinquante ans. A mesure que le pays se développe, les travailleurs commencent à jouir de droits et privilèges ainsi que de salaires correspondant à leurs qualifications.

Notre gouvernement accorde la priorité à la protection des droits des travailleurs, comme le droit à des conditions de travail agréables, à des conditions de vie décentes et à la sécurité sur les lieux de travail.

La mise en valeur des ressources humaines représente également une des priorités de l'Etat et du secteur privé, qui cherchent à améliorer les qualifications professionnelles des travailleurs manuels et des employés. Le but visé est d'accroître l'efficacité des travailleurs afin d'améliorer la compétitivité du pays dans l'économie mondiale. Par ailleurs, l'importance particulière accordée par le gouvernement à l'agriculture, secteur clé de notre économie, a permis d'absorber une main-d'œuvre accrue.

Les travailleurs du Myanmar se félicitent chaleureusement de la décision prise par le gouvernement d'adopter les mesures législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de travail forcé dans notre pays. Nous nous félicitons également beaucoup de ce qu'une équipe de l'OIT ait visité notre pays en mai 2001 pour examiner les nouvelles possibilités de coopération entre l'OIT et notre pays et de ce que les conversations menées aient été positives.

Il est absolument nécessaire de poursuivre cette évolution positive pour résoudre le problème du travail forcé au Myanmar, faute de quoi on irait à l'encontre des vœux mêmes de l'OIT. Dans ces circonstances, toute pression excessive qui risquerait de faire dérailler le processus doit être évitée à tout prix. Le climat positif qui s'est instauré doit être préservé au maximum.

J'espère sincèrement, au nom des travailleurs de mon pays, que notre Conférence agira de manière à renforcer les résultats positifs obtenus jusqu'ici grâce aux efforts de coopération menés par le gouvernement du Myanmar et l'OIT.

Original anglais: M. SADIEN (délégué des travailleurs, Maurice) — C'est une fierté et un privilège pour moi, en tant que délégué des travailleurs de Maurice, de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour la première fois à l'occasion de la 89^e session de la Conférence de l'OIT.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter le Directeur général qui a choisi des thèmes très importants sur le travail et les questions sociales, des sujets chers au cœur des travailleurs.

Les normes fondamentales de travail sont la base de la justice sociale, de l'équité et de la paix. Sans la paix, le progrès social ne peut que se ralentir.

Malheureusement, bien que cinq années se soient écoulées depuis le Sommet de Copenhague sur le Développement Social, peu de choses ont été faites pour instaurer la justice et l'équité dans le monde, malgré l'action énergique de l'OIT.

Les engagements pris par plusieurs pays sont restés de simples slogans.

Toutefois, des gouvernements élus démocratiquement se débattent toujours avec les exigences des institutions de Bretton Woods qui, ne connaissant pas les réalités pratiques de la plupart des pays, leur imposent des exigences standards provoquant ainsi davantage d'injustice et menaçant le tissu social de ces pays.

La mondialisation et la libéralisation devraient apporter des avantages aux peuples, y compris aux travailleurs. Malgré cela, la course créée par la libéralisation a eu un impact négatif, en particulier sur les petites îles telles que Maurice. En tant que travailleurs, nous sommes très préoccupés par la menace que posent la mondialisation et la libéralisation au travail décent.

C'est avec une compétition acharnée, qui est maintenant à l'ordre du jour, que le monde est devenu très cruel. Les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres. Les politiques néolibérales, qui se sont imposées au plan mondial, interviennent en faveur de certains intérêts au détriment des travailleurs. La privatisation des services essentiels des secteurs publics a ouvert la porte à une plus grande corruption et les gouvernements ne rendent plus de comptes au peuple. Les multinationales utilisent des agents locaux et même des politiciens pour exploiter la classe ouvrière et pour s'enrichir.

Nous croyons que le meilleur moyen d'éviter l'exploitation du travail par le capital consiste pour tous les pays à assurer l'application des normes fondamentales du travail aussi bien dans la loi que dans la pratique.

A Maurice, certaines dispositions de la loi de 1973 concernant les relations du travail et de la loi sur les rassemblements ne sont pas en harmonie avec les conventions n^{os} 87 et 100 de l'OIT. Toutefois nous avons constaté avec satisfaction que nos revendications ont été entendues par le gouvernement qui a déclaré lundi passé, par l'intermédiaire du ministère du Travail, qu'il envisageait sérieusement la ratification des trois conventions fondamentales de l'OIT n^{os} 87, 100 et 111 ainsi que de la convention n^o 155 de 1981 sur la santé et la sécurité des travailleurs. Les travailleurs à Maurice ne peuvent espérer qu'une action soit prise dans

ce sens avant la prochaine Conférence, d'autant que notre ministre du Travail a lui-même été une victime de cette législation lorsqu'il était un syndicaliste actif.

Une discussion efficace ne peut se dérouler sans une préparation du terrain entre les partenaires sociaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la contribution vitale que l'OIT a apportée pour atteindre cet objectif. Nous sommes reconnaissants à l'OIT d'avoir accepté de cofinancer, avec le Fonds des syndicats, une étude sur le bas niveau de syndicalisation à Maurice qui examinerait également les raisons de la faible participation des travailleuses aux affaires des syndicats.

Nous serions également reconnaissants au BIT s'il pouvait aider les syndicats à mener l'étude sur la fixation d'un salaire minimum sur le plan national, question d'une importance cruciale pour le maintien de la paix.

Malheureusement, les indicateurs du revenu par habitant donnent une image fautive de la réalité. Ils ont été utilisés pour priver Maurice de certaines formes d'assistance vitales pour notre développement social. Il est temps de fixer de nouveaux indicateurs qui reflètent les réalités des petits Etats tels que le nôtre. Il est vrai que le développement social à Maurice n'a pas accompagné le progrès économique. Face aux nouveaux défis, nous devons élaborer une nouvelle stratégie pour les organisations de travailleurs. Nous avons besoin de plus de professionnalisme et d'expérience, notamment dans les pays moins développés. Les programmes d'échange entre les syndicats doivent être encouragés et la formation renforcée. La contribution des syndicats au développement national ne sera pas efficace sans la participation des syndicats et leur compréhension des problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs.

Nous sommes satisfaits du fait que le gouvernement a répondu à notre demande d'organiser chaque mois des réunions tripartites pour discuter des questions économiques et sociales. Cependant, nous croyons que l'esprit du tripartisme, tel qu'il est pratiqué à l'OIT, devrait prévaloir dans ces réunions, sinon ces réunions ne seraient pas sérieuses. Nous avons aussi noté, avec plaisir, la création du Conseil national économique et social, qui sera une tribune pour le dialogue entre les partenaires sociaux et la société civile.

Permettez-moi de rappeler que la sécurité de chacun dépend complètement du bien-être de ses voisins. A Maurice, l'industrialisation rapide a entraîné des problèmes sociaux qui se font encore ressentir dans le pays. La formation n'a pas toujours suivi les exigences de l'industrie au niveau national. Ainsi, alors que la main-d'œuvre étrangère représente aujourd'hui 15 000 personnes, le taux de chômage est de 8 pour cent. Les difficultés que connaît la ZFE actuellement sont dues à l'absence de planification et a mis en danger la sécurité de l'emploi sans que les travailleurs bénéficient de protection suffisante.

En raison de la mondialisation et de la libéralisation du secteur du sucre, ce secteur connaît de sérieux problèmes et en vue de rendre la production plus compétitive, les employeurs ont recouru à la centralisation des fabriques, ce qui entraîne une réduction importante de la main-d'œuvre dans ce secteur et crée des difficultés dans le redéploiement de cette main-d'œuvre. Le gouvernement a présenté un plan de retraite volontaire à l'intention de 6 000 travailleurs du sucre.

Ici, à Genève, alors que l'OIT examine le bien-être des travailleurs, à Maurice, bien que le gouvernement

reconnaisse la nécessité d'aider les groupes vulnérables de la société, nous devons constater que le ministre des Finances, dans son discours présenté à l'occasion du budget le 11 juin 2001, a décidé d'accroître la TVA et de la porter de 10 pour cent à 12 pour cent, ce qui a encore aggravé la situation des travailleurs. Cela entraînera une réduction importante du pouvoir d'achat des travailleurs que les syndicats déplorent.

L'importance de l'OIT, dont la tâche est noble, est donc très appréciée par les travailleurs de l'île Maurice et à travers le monde.

Sur ces paroles, je voudrais rendre hommage à l'OIT et à son bureau pour qu'ils aident l'île Maurice. Je voudrais voir une collaboration plus étroite avec les syndicats. Vive la solidarité internationale! Vive l'OIT!

Original espagnol: M. JARQUIN RODRÍGUEZ (délégué des travailleurs, Nicaragua) — La 89^e session de la Conférence internationale du Travail est importante, en raison des décisions capitales qu'elle est appelée à prendre en faveur de tous les travailleurs telles que l'adoption d'une nouvelle convention et d'une nouvelle recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Celles-ci serviront de base afin d'homologuer nos législations du travail et de créer de meilleures conditions de travail pour tous les travailleurs de l'agriculture dans un monde caractérisé par la mondialisation de l'économie.

Je crois profondément que, parmi toutes les branches du droit, le droit du travail est celui qui est le plus humain. Mais, dans ce droit, la partie la plus humaine est celle qui concerne les conditions de sécurité et de santé au travail.

Il est en effet incompréhensible que d'année en année les statistiques nous montrent des chiffres selon lesquels de très nombreux hommes, femmes, adolescents et enfants sont exposés dans le monde à des risques sur leur lieu de travail et deviennent des victimes innocentes en raison de l'absence d'instruments modernes et contraignants comme ceux que nous avons examinés pendant la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est la raison pour laquelle l'adoption de ce nouvel instrument international, accompagné d'une recommandation, contribuera à améliorer les conditions de travail afin d'éviter que les travailleurs ne soient exposés à des situations qui pourraient porter atteinte à leur santé ou à leur vie et à celles de leurs familles.

Au nom des travailleurs que je représente, je tiens à dire que les travaux que nous menons pendant cette réunion ne s'achèvent pas avec l'adoption d'une nouvelle convention et d'une nouvelle recommandation. Bien au contraire, il appartient à chacun des protagonistes d'inciter à ratifier cette norme. Sinon, l'objectif que nous poursuivons ne se concrétisera pas et la sécurité et la vie de ceux qui assurent le bien-être des consommateurs du monde entier continueront d'être menacées.

En cherchant à assurer le développement humain, le Nicaragua, comme la majorité des pays du monde, se trouve dans une situation difficile du point de vue économique. Il cherche néanmoins à accroître les niveaux de production et de productivité de son économie, ce qui l'amène à améliorer les conditions de travail et à rendre ainsi l'économie du Nicaragua de plus en plus compétitive.

Il est notoire que, lorsque les travailleurs obtiennent de meilleures conditions sociales et de travail, les

gains des employeurs augmentent en proportion. C'est pourquoi ces derniers ont la responsabilité de rétrocéder aux travailleurs une partie des bénéfices et des gains obtenus en améliorant leurs conditions de travail ou, à tout le moins, en respectant les droits du travail et les droits syndicaux des travailleurs, de façon à ce que ces derniers puissent s'organiser librement et puissent se prévaloir de la négociation collective comme instrument efficace pour améliorer leurs conditions de travail.

Pour que cette démarche soit possible, il faut qu'elle aille de pair avec la volonté politique de l'Etat ainsi que des protagonistes des secteurs sociaux et économiques, de façon à ce que les droits fondamentaux des travailleurs, consacrés par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail adoptée lors de la 86^e session de la Conférence internationale du Travail, puissent être appliqués de manière effective. Ainsi, il ne saurait y avoir de développement humain sans respect des droits de l'homme.

Conscientes du rôle que jouent les travailleurs dans le développement économique de la nation, les organisations de travailleurs du Nicaragua participent de façon responsable aux commissions tripartites en activité dans le pays, et notamment la Commission nationale de l'hygiène et de la sécurité du travail, la Commission nationale pour l'élimination progressive du travail des enfants et la Commission nationale des salaires minimum. Alors que, les années précédentes, toutes les politiques sociales et du travail étaient élaborées et mises en œuvre par le gouvernement sans tenir compte des partenaires sociaux, aujourd'hui, bien que ces organes aient un caractère éminemment tripartite, y participent également des organisations faisant partie de la société civile et qui, d'une façon ou d'une autre, s'intéressent à des questions relatives au travail des enfants, aux conditions de sécurité et de santé au travail ou au salaire minimum des travailleurs du Nicaragua.

Cette participation de différents secteurs à l'examen des problèmes communs à la société reflète le nouveau processus démocratique dans lequel se sont engagés les Nicaraguayens, processus qui permettra de consolider les bases d'un avenir de croissance économique, lequel entraînera le développement social auquel aspire notre peuple.

En ma qualité de délégué des travailleurs je tiens à dire clairement que les travailleurs du Nicaragua sont décidés à lutter pour un avenir meilleur et la justice sociale pour tous afin que les êtres humains partagent le fruit d'un travail digne.

(M^{me} A. Sto. Tomas prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. LEATHER (représentant, Internationale des services publics) — J'aimerais vous remercier de me donner la possibilité d'intervenir au nom de l'Internationale des services publics. Je commencerai par dire que la convention de l'OIT sur l'égalité de salaires fête son 50^e anniversaire, anniversaire dont il convient de se féliciter et à l'occasion duquel il importe de renouveler l'engagement de garantir son application dans la pratique. Il est nécessaire de continuer à apporter une assistance technique accrue et permanente pour améliorer la compréhension et les mesures de promotion de l'égalité de traitement.

Après vingt années d'attaques idéologiques contre le secteur public visant à minimiser son rôle et l'of-

frant au plus offrant, il apparaît clairement que cette politique n'a pas apporté les bénéfices escomptés. La répartition mondiale du revenu est devenue de plus en plus inégale. Les niveaux de pauvreté ont augmenté, notamment dans les pays en transition. On assiste à une recrudescence des divisions sociales et de la corruption. Nous sommes assis sur une bombe à retardement en raison de l'insécurité croissante dans tous les aspects de la vie: l'emploi, la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau, l'énergie et la protection sociale.

L'accès à ces services essentiels devient de plus en plus difficile pour une grande partie de la population de nombreux pays soit parce qu'ils ne sont pas disponibles, soit parce qu'ils sont trop coûteux. C'est précisément la raison pour laquelle un service public bien organisé, répondant aux besoins des gens et non à des impératifs de profitabilité, est vital pour le développement économique et social futur de nombreux pays.

Malheureusement, les tendances récentes s'orientent dans la direction opposée. Mais l'on commence à se demander si les politiques qui ont dominé la réforme et la restructuration ne devraient pas être remises en question. Ceux qui défendent la solution des ajustements mondialisés et de la privatisation sont de moins en moins nombreux. L'OIT a un rôle crucial à jouer dans ce domaine pour analyser les tendances et proposer des solutions politiques appropriées. C'est la raison pour laquelle l'approche sectorielle demeure importante parce qu'il n'est pas possible d'observer des tendances de façon efficace sans examiner l'impact sur les différentes couches de travailleurs. A cet égard, nous appelons les gouvernements à prendre une part plus active dans les réunions sectorielles parce que ce sera à eux que reviendra la mise en œuvre des conclusions de ces réunions.

L'ISP a assisté à la montée de la violence contre les travailleurs des secteurs publics, notamment dans les services de santé. Nous pensons que cela est directement lié à la dévalorisation de leur statut par leurs employeurs, et il faut se pencher sur cette question de façon urgente.

Dans le rapport *Votre voix au travail*, l'OIT souligne le rôle crucial de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective pour garantir un travail décent pour tous dans le contexte de la mondialisation actuelle. Dans le rapport sur le travail décent l'OIT s'engage à appuyer un dialogue social équilibré. Elle continue de souligner la valeur de la consultation tripartite et de la négociation collective, aidant employeurs et travailleurs à apprécier la manière dont un environnement propice aux relations professionnelles positives peut être porteur de changement, d'innovation et de compétitivité de façon constructive.

Nous assistons à l'opposé. De plus en plus de gouvernements promulguent une législation qui sape les droits des travailleurs du service public. Le gouvernement tchèque, par exemple, discute d'un projet de loi qui, s'il était adopté, pourrait saper le droit fondamental des fonctionnaires à prendre part aux négociations collectives, en dépit du souhait du gouvernement de s'associer à l'Union européenne où ces droits sont reconnus dans la grande majorité des pays.

L'exception principale est l'Allemagne où les fonctionnaires se voient nier le droit à la négociation. Un autre adhérent à l'Union européenne est la Turquie. Nous sommes profondément inquiets de constater que le projet de loi du gouvernement turc sur les syndicats de fonctionnaires empêchera 400 000 fonctionnaires de s'affilier à des syndicats. Cette législation

n'est pas conforme aux [conventions nos 87, 98 et 151](#) de l'OIT.

En Asie, le gouvernement de la Corée empêche l'Association coréenne des fonctionnaires et des comités d'entreprise de modifier sa constitution pour lui permettre de se transformer en syndicat. Le gouvernement du Japon risque de violer la [convention n° 87](#) en raison de son intention d'apporter des modifications au secteur public sans consultation. Espérons que le gouvernement respectera l'engagement qu'il a pris ces deux dernières semaines de consulter les syndicats concernés. L'IPS suivra cette situation de près.

La situation des fonctionnaires internationaux pose elle aussi problème. Comment l'OIT doit-elle répondre au fait que leurs droits fondamentaux ne sont pas reconnus? Elle doit promouvoir dans tout le système des Nations Unies et les autres organisations internationales les mêmes valeurs de consultation tripartite et de négociation collective qu'elle défend pour tous les autres travailleurs. L'OIT ne peut pas se permettre de ne pas assurer ses responsabilités vis-à-vis du personnel dont elle dépend. L'ISP invite l'OIT à œuvrer avec d'autres institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations pour introduire de nouveaux mécanismes de consultation et des procédures pour défendre les droits fondamentaux des travailleurs. Ces organisations ne pourront qu'en être plus efficaces, créatives et compétitives dans les années à venir.

Enfin, j'aimerais que vous réfléchissiez un instant à la manière dont l'épidémie du VIH a touché le secteur public dans un nombre croissant de pays et de régions. L'impact le plus évident a été sur les services de la santé. Puis, il s'est avéré nécessaire de planifier, de mettre en œuvre une réponse nationale à cette épidémie. Pour tout ceci, il a fallu faire face à la diminution de la main-d'œuvre et à celle du nombre de contribuables. C'est pour cette raison que la PSI se félicite du code de pratique de l'OIT sur le VIH-SIDA et nous invitons l'OIT à consacrer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Original anglais: M. SIMKHADA (délégué gouvernemental, Népal) — Au nom de la délégation du Népal, je félicite notre Présidente de l'excellente façon dont elle a dirigé les travaux de cette Conférence. Le rapport du Président du Conseil d'administration et le rapport du Directeur général traitent des nombreuses et diverses activités entreprises par l'OIT dans le cadre de l'alliance mondiale pour l'objectif du travail décent. Ces rapports traduisent les aspirations de l'humanité pour un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de respect de la dignité humaine. Les activités de l'OIT sont un pilier social universel de la lutte pour la démocratie, l'efficacité économique et le progrès social. Nous apprécions les efforts accomplis par le Conseil d'administration et le Directeur général en vue de définir les mesures nécessaires pour relever le défi mondial du travail décent, notamment dans ce monde en constante mutation.

Le Royaume himalayen du Népal, bien que comptant parmi les pays les moins avancés et malgré sa petite taille et son enclavement, s'est toujours élevé contre l'injustice sociale, contre la traite illégale des êtres humains et le trafic d'armes, contre l'intolérance ethnique et religieuse, et contre l'incitation à la haine interethnique, raciale, religieuse et toute autre haine porteuse de souffrances humaines. La lutte contre la

pauvreté par la réduction du chômage et du sous-emploi, telle est la priorité de nos plans nationaux de développement.

Dans ce but, nous avons entrepris une réforme des politiques sociales et du travail, de manière à promouvoir des relations professionnelles saines et parvenir au plein emploi, à améliorer l'efficacité, la productivité et la compétitivité de nos entreprises et à promouvoir la cohésion sociale et le dialogue social. Nous avons d'autre part veillé à réformer la fonction publique pour assurer la bonne gestion du secteur public et la transparence de l'administration, responsable devant le peuple.

Mon pays a ratifié sept conventions de l'OIT, dont quatre conventions fondamentales — les conventions n° 98, n° 100, n° 111 et n° 138. Notre gouvernement s'attache actuellement à obtenir la ratification prochaine des quatre autres conventions ayant trait aux droits de l'homme. Le gouvernement a déjà approuvé les conventions nos 29 et 182, qui seront soumises au Parlement lors de sa prochaine session ordinaire.

Le travail des enfants reste l'un des défis majeurs de notre époque. Le gouvernement du Royaume himalayen du Népal s'est engagé à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2005 et toutes les formes de travail des enfants d'ici 2010. Dans une étude récente, l'OIT a recensé les sept pires formes de travail des enfants au Népal, dont la plus grave est le travail des enfants en servitude. En vue de leur réinsertion, le gouvernement a distribué des terres aux *Kamaiyas* (travailleurs en servitude), qui ont ainsi été libérés de la servitude pour dettes, le 17 juillet 2000.

L'agriculture étant le fondement vital de notre économie, la sécurité et la santé des travailleurs agricoles prennent un caractère prioritaire. Au vu des efforts qui sont nécessaires pour protéger les travailleurs de ce secteur fragile et non organisé, nous avons récemment créé un organisme tripartite volontaire consacré à la santé et à la sécurité au travail.

En outre, nous appuyons résolument la promotion des coopératives, que nous considérons comme une force économique et sociale permettant de créer de nouveaux emplois et de nouvelles sources de revenus dans les pays en développement.

Les coopératives peuvent aussi jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration de la situation sociale et économique des groupes défavorisés, en particulier les peuples indigènes et tribaux et les jeunes chômeurs.

Nous croyons qu'un système de protection sociale est un instrument efficace du progrès social, qui fait partie intégrante de notre stratégie de développement, lequel vise à une distribution équitable des revenus, un instrument qui ne doit pas être perçu comme un fardeau pour la société. Croissance économique et progrès social sont les éléments indissociables du même processus de développement.

C'est en particulier dans le contexte actuel, où les relations internationales sont axées sur les droits, que le débat relatif à ce sujet revêt une nouvelle dimension lorsque nous parlons des personnes qui souffrent des pires formes de privation, lorsque des multitudes ne peuvent pas même satisfaire à leurs besoins fondamentaux et que la société ne peut pas même mettre sur pied un système minimum de sécurité sociale. Nous devons faire mieux pour que toutes et tous soient libérés de la faim et de la peur dans notre village planétaire, alors que l'humanité entame son cheminement dans le XXI^e siècle.

Pour lutter contre la pauvreté, promouvoir le travail décent, favoriser le développement et créer, tout au moins, un filet minimal de protection sociale pour les groupes les plus vulnérables, un Etat comme le Népal, enclavé et faisant partie des pays les moins avancés, a besoin d'une aide substantielle de la communauté internationale.

Je conclus en souhaitant un plein succès à cette Conférence.

Original anglais: M^{me} YACOB (déléguée des travailleurs, Singapour) — Je tiens à féliciter, au nom du mouvement syndical de Singapour, la Présidente de son élection à la tête de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite également le Directeur général de son rapport qui ne manquera pas de nous guider de façon très utile dans les années à venir.

Le Congrès national des syndicats de Singapour se félicite de la déclaration faite par notre ministre, concernant la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous nous félicitons également que le ministre ait annoncé que Singapour a l'intention de ratifier la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. Cette évolution fait suite à une étude menée par le gouvernement et à laquelle notre Congrès a participé activement pour que Singapour ratifie davantage de conventions fondamentales de l'OIT. C'est un fait nouveau important. S'il est vrai que Singapour n'a pas ratifié d'autres conventions fondamentales depuis plus de trente ans, les travailleurs jouissent de normes de travail élevées, comme en témoigne leur qualité de vie sans cesse en amélioration depuis l'indépendance du pays en 1965. Notre tâche consiste à nous assurer que les syndicats continuent de jouer un rôle important en tant que partenaires du développement national de façon que les travailleurs puissent avoir un bon emploi, un bon salaire et une vie agréable.

Plus de 90 pour cent des citoyens de Singapour sont propriétaires de leur logement grâce à une politique de logement réussie et au Fonds central de prévoyance. Même si les travailleurs perdent leur emploi, ils ne se trouvent pas à la rue avec leur famille, parce qu'ils ne peuvent pas payer leur loyer, puisqu'ils sont tous propriétaires de leur logement.

Le gouvernement s'assure que personne ne se voit refuser des soins médicaux parce qu'il ne peut pas payer ces services. Les enfants des travailleurs ont accès à un système d'éducation fortement subventionné qui nous assure que chaque génération sera à même de vivre une vie meilleure que la génération précédente.

Grâce au système du Fonds central de prévoyance, les travailleurs peuvent aussi envisager tranquillement le moment où ils prendront leur retraite. Les programmes d'assistance publique gérés tant par le gouvernement que par des organisations sociales volontaires ou par les syndicats sont là pour aider ceux qui ont le moins de chance ou les familles qui connaissent des temps difficiles. Nos syndicats ont, par exemple, aidé leurs membres lorsque nous avons été frappés par la crise financière asiatique en 1997-1999.

Mais les problèmes changent avec le temps. Aucun système de sécurité sociale ne peut garantir éternellement que les travailleurs ne souffriront pas de difficultés financières lorsque l'économie tournera mal ou lorsque leurs sociétés seront restructurées. La meilleure protection et le droit le plus fondamental

des travailleurs, c'est d'avoir un emploi qui leur assure une bonne qualité de vie. C'est la raison pour laquelle le mouvement syndical de Singapour est décidé à créer un environnement propice aux investissements et aux emplois. C'est la raison pour laquelle nous portons nos efforts vers les programmes de recyclage des travailleurs de façon à ce qu'ils restent adaptés et employables, même si pour une raison ou une autre, ils perdent leur emploi. C'est la raison pour laquelle nous avons fait des efforts afin d'améliorer la productivité et les résultats économiques de façon que tout le monde puisse jouir d'augmentations de salaires constantes et durables.

Pendant ce nouveau millénaire, le système de l'emploi à vie est remis en cause. Pour améliorer la sécurité de l'emploi, nous devons aider les travailleurs à rester aptes à l'emploi tout au long de leur vie professionnelle. Pour cela, il faut un système de formation et de recyclage.

Notre congrès est parvenu à mettre en place ces programmes grâce à un dialogue social efficace avec les trois partenaires sociaux.

Notre congrès appuie vivement l'attention que cette session accorde à la promotion des coopératives. Il a mis sur pied un réseau pour aider les travailleurs à bénéficier de biens et de services de qualité à des prix abordables et ce faisant, nous avons pu modérer le coût de la vie. Comme l'a indiqué notre ministre, nous exploitons des coopératives dans les secteurs tels que le commerce de détail, les soins de santé, les assurances, les soins aux enfants, le logement, l'alimentation et les soins aux personnes âgées.

Pendant la récente crise financière asiatique, nos coopératives ont débloqué un montant de 26 millions de dollars pour aider à réduire le coût de la vie et faire en sorte que le bien-être fondamental de nos travailleurs soit davantage protégé.

Nous félicitons l'OIT de faire des coopératives l'une de ses premières préoccupations. C'est un moment opportun pour montrer l'importance des coopératives dans le développement social. L'OIT est le forum idéal pour traiter du rôle des coopératives car il s'agit avant tout de secteurs qui concernent l'OIT: l'emploi décent, une meilleure vie pour les travailleurs.

Il est impératif que la perspective du travail soit prise en considération dans l'instrument envisagé. Je songe en particulier à la création d'emplois, au travail décent, aux normes fondamentales du travail, à la mise en valeur des ressources humaines, à la prise en compte de l'égalité homme/femme et au coût de la vie.

En plus des principes pour un bon fonctionnement des coopératives, principes qui ont été examinés par les délégués la semaine dernière, je pense qu'il faut ajouter un élément de transparence et de bonne gestion.

Si l'on veut protéger efficacement le bien-être des travailleurs et améliorer leur qualité de vie, les coopératives doivent se tailler une part de marché respectable et être compétitives. Elles doivent être bien gérées et doivent pouvoir faire face à un examen scrupuleux.

Au cours des discussions du groupe des travailleurs, il a été suggéré que les coopératives soient soumises à des audits de qualité de façon à s'assurer qu'elles fonctionnent avec les principes et valeurs qu'elles revendiquent.

Je suis heureux de dire que les membres de Singapour ont lancé ce système il y a deux ans. Nous avons

mis en place des indicateurs sociaux pour les coopératives à l'image des indicateurs financiers des entreprises. Ces indicateurs sociaux sont fournis sur une base annuelle comme les rapports des entreprises sur leurs pertes et profits. Ils sont le fondement même de nos coopératives.

Nous serons heureux de partager notre expérience et d'apprendre ce qu'ont fait nos camarades dans le domaine du mouvement coopératif. Pour conclure, je souhaite à l'OIT un plein succès dans ses efforts pour améliorer le bien-être des travailleurs.

Original anglais: M. LALL (délégué gouvernemental, Inde) — C'est un privilège pour moi de prendre la parole devant cette distinguée assemblée de mandants et amis de l'OIT. Nous sommes tous ici pour une cause commune, à savoir l'amélioration des conditions des travailleurs du monde entier.

L'Inde a depuis toujours lutté pour la paix, l'égalité, la liberté, la justice sociale depuis les temps immémoriaux de l'histoire de Bouddha jusqu'aux temps plus modernes de notre lutte contre le colonialisme. Compte tenu de son engagement vis-à-vis du Panchsheel du non-alignement, l'Inde trouve l'essence du spiritualisme et la paix internationale, la probité humaine et la prospérité dans la force indestructible de la démocratie indienne, comme en témoigne le dynamisme de son peuple.

L'Inde est un Membre fondateur de l'OIT et Membre permanent du Conseil d'administration, ce qui explique les nombreux points communs entre la philosophie de l'OIT et les valeurs de l'Inde. La justice sociale a été un vieux thème de la tradition politique indienne. C'est également le principe directeur de l'OIT. En fait, la structure tripartite même de l'OIT symbolise ce fait. Les dirigeants de l'Inde ont très tôt pris conscience que la démocratie et la justice sociale étaient non seulement compatibles avec le développement économique et social du pays mais également essentielles à ce dernier. C'est pourquoi nos politiques et nos programmes de développement accordent une place importante au bien-être et à la dignité de l'être.

Concilier la croissance et l'égalité dans une société libre et ouverte, particulièrement dans une période d'interdépendance mondiale, n'est pas une tâche facile. C'est dans ce contexte qu'il faut envisager le programme relatif au travail décent et les lacunes de ce travail décent.

Peut-être n'y a-t-il pas de définition absolue ni de plafond, car il s'agit d'une notion dynamique. Cependant, chaque pays se prononce en fonction de ses aspirations, de ses capacités, de ses moyens et de ses limites.

Tous les mandants conviennent que le travail décent est le but universel ultime auquel aspire chaque être humain dans sa recherche d'un avenir meilleur, plus épanouissant et plus agréable.

Le déficit de travail décent varie selon le développement — ou l'insuffisance du développement — historique, social ou économique. Dans la majorité des pays en développement, qui souffrent de la pauvreté, de l'illettrisme et du chômage, il faudra recourir à un critère entièrement différent pour mesurer le déficit de travail décent. Même si ce critère n'est pas propre au pays, il doit au moins être différent pour les pays en développement et pour les pays développés. Dans un monde où progressent la mondialisation et les technologies de l'information et de la communication, où se situent les pays qui comptent des millions d'enfants en

échec scolaire et d'adultes illettrés? Si le taux d'illettrisme des adultes n'est pas supérieur à 1 pour cent dans certains pays, il dépasse 50 pour cent dans d'autres. Le contraste est encore plus frappant si l'on regroupe les pays: le taux est alors de près de 42 pour cent pour l'Afrique subsaharienne et les Etats arabes, contre 1,3 pour cent pour les pays industriels.

Comme indiqué à juste titre dans le rapport, «pour atteindre les objectifs qui ont été fixés sur le plan économique, il faut que certaines conditions sociales soient réunies». Nous devons garantir que ces conditions sont réunies.

Etre chômeur signifie être pauvre. Etre pauvre signifie être impuissant et vulnérable. En conséquence, le déficit fondamental à réduire est celui de l'illettrisme, suivi du chômage. Le cadre intégré, avec ses quatre objectifs stratégiques, devrait être utilisé de manière profitable pour combler ces déficits afin que le travailleur éclairé puisse lui-même exiger les bases fondamentales d'un travail décent.

Avec la mondialisation et la libéralisation, les pays les moins avancés n'ont guère de latitude dans le choix de leur politique économique et assistent à un chômage grandissant. En vérité, la peur du chômage s'empare de toute l'économie. Les PMA n'ayant pas les ressources suffisantes en main-d'œuvre qualifiée, ils ne profitent pas des bénéfices de la mondialisation.

Au contraire, leurs ressources humaines risquent d'être écrasées par les forces destructives de la mondialisation. Je lance donc un appel à la Présidente nouvellement élue pour qu'elle rassemble toutes les forces, les bonnes volontés et les forces de négociation afin que les travailleurs des PMA puissent bénéficier équitablement des fruits de l'économie internationale.

A l'évidence, il ne suffit pas que les organismes internationaux alignent des idéaux et des normes soigneusement libellés et prônent les droits économiques et sociaux en théorie seulement. Nous ne pouvons légiférer dans le domaine de la santé et de l'emploi juste pour le plaisir de légiférer. Nous devons mettre en place une économie solide qui fournisse des emplois aux chômeurs des pays en développement. Les personnes aptes au travail doivent avoir un emploi décent et économiquement satisfaisant.

Les gens veulent travailler parce qu'ils veulent profiter des fruits de leur activité pour assurer une éducation et des soins de santé à leur famille. Les travailleurs fabriqueront les richesses qui leur permettront par la suite une rémunération appropriée.

Beaucoup des pays les plus pauvres passent à côté des possibilités croissantes de la mondialisation pour une multitude de raisons. Selon une récente étude de la Banque mondiale citée dans le *Rapport mondial sur le développement humain* de l'an 2000, les inégalités économiques se sont fortement accrues au niveau mondial entre 1988 et 1993 du fait d'une augmentation des écarts des revenus moyens entre les pays plutôt que d'une augmentation des inégalités au sein des pays.

De ce fait, une des manières les plus pratiques et les plus sûres de minimiser la pauvreté consiste à créer des emplois dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés afin de garantir des revenus et une sécurité sociale de base. Dans cette optique, l'OIT devrait garantir que les institutions multilatérales et les pays développés apportent un soutien sans faille qui n'est en aucune manière lié aux échanges commerciaux ni aux normes du travail.

Original russe: M. KHMILIOVSKIY (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Ukraine) — Au nom des membres de la Confédération des employeurs et de l'armée des entrepreneurs d'Ukraine, permettez-moi de féliciter M^{me} la Présidente pour son élection.

Les problèmes du travail, et plus particulièrement ceux de l'emploi, me sont très proches non seulement en tant que représentant des employeurs mais en tant que président du Comité de coordination tripartite sur l'emploi. Le principal résultat que cette commission a obtenu ces dernières années en Ukraine a été la loi portant assurance sociale obligatoire en cas de chômage, élaborée lors d'un processus de négociations difficiles et dont le projet avait été préparé par le gouvernement. Ceci témoigne du fait que, dans notre pays, nous avons les bases de l'assurance sociale dans le domaine du chômage. Malheureusement, cela ne signifie pas pour autant que des préalables nécessaires et suffisants aient été créés en Ukraine pour offrir un emploi décent à l'ensemble des Ukrainiens, ce qui est d'ailleurs le thème central de notre session. A cet égard, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance au Directeur général de l'OIT pour son rapport d'un haut niveau d'analyse scientifique. Réduire le déficit de travail décent n'est pas seulement, à notre avis, un défi mondial, mais également une percée progressiste dans la doctrine des relations professionnelles, une interprétation de la nouvelle politique de l'Organisation et, partant, des nouvelles tâches qui en découlent pour les organisations nationales, en particulier les organisations d'employeurs, un ensemble de priorités novatrices dans le domaine de l'emploi, de la protection sociale des travailleurs et la possibilité d'inscrire dans une vision nouvelle le rôle et la place des employeurs dans l'élaboration d'une politique sociale et économique non seulement dans le contexte de la mondialisation mais aussi dans une restructuration de l'économie mondiale fondée sur la mise en valeur des ressources humaines. A notre avis, dans nos travaux, dans nos études et dans l'élaboration de la nouvelle politique de l'Organisation visant à réduire le déficit de travail décent, il est indispensable d'unir nos efforts et les efforts des organisations nationales avec l'OIT pour résoudre les problèmes et les contradictions qui sont particulièrement aigus que posent aux pays en transition la mondialisation et la restructuration. Cela donnera la possibilité à l'OIT, qui a actuellement une image de leader progressiste sur le plan des problèmes que posent les relations du travail et pour le dialogue social, d'accroître encore son autorité, l'autorité d'une organisation jouant le rôle du bon missionnaire soucieux d'assainir les relations entre les partenaires, portant ces principes vers de nouvelles régions et de nouveaux pays.

Cette mission de l'OIT est d'une importance capitale pour les pays de transition.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir que les délégués à cette Conférence seront d'accord avec le postulat suivant: dans ces pays, il y a des relations sociales, économiques et de travail qui sont propres aux pays en développement et aux pays développés.

Du point de vue de la politique sociale, il s'agit avant tout d'une différenciation du potentiel des partenaires sociaux. Comme l'a fait remarquer le Comité tripartite de mondialisation et de restructuration des ressources humaines dans le domaine du commerce en octobre 1999, le maillon le plus faible des relations tripartites, dans les pays en transition, est le groupe

des employeurs. L'Ukraine ne fait pas exception. A notre avis, cela s'explique par les faits suivants: manque d'expérience en partenariat démocratique et social ouvert à la participation de toutes les parties prenantes; expérience relativement faible des employeurs dans le dialogue social dans les conditions de l'économie de marché; culture insuffisante du dialogue social; et, ce qui est peut-être le plus important, manque de prise de conscience sociale de toutes les couches de la population en ce qui concerne l'égalité des partenaires sociaux pour la mise en œuvre du processus de négociation et de la liberté d'association.

C'est précisément les raisons pour lesquelles le développement du tripartisme dans notre pays s'accompagne de problèmes difficiles. Néanmoins, le partenariat social revêt une importance de plus en plus grande dans l'élaboration des relations professionnelles, et son fonctionnement est presque entièrement régi par des actes législatifs. A l'heure actuelle, nos partenaires sociaux, le gouvernement et les travailleurs, ainsi que l'ensemble de la société adressent au monde des affaires, aux entrepreneurs du pays des exigences de plus en plus importantes pour s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis des travailleurs et de la société. Ces obligations consistent à créer de nouveaux emplois, à accroître la proportion de population active et à lui garantir la protection sociale.

Le rapport que nous examinons reflète cette situation et reflète l'état du dialogue social en tant que mécanisme pour créer les conditions de travail décent, et il est vrai qu'il est impossible de parler de la création de telles conditions sans renforcer les principes de tripartisme et sans intensifier les actions collectives des partenaires sociaux. L'aide de l'OIT a été d'une importance inestimable pour la structure et la formation du groupe des employeurs en Ukraine. Elle a permis l'émergence en Ukraine de la Confédération des employeurs, de faire adopter récemment par le Parlement la loi sur l'organisation des employeurs. Nous avons à présent à régler le problème suivant: associer l'entreprise informelle au dialogue social, d'autant que ce secteur représente environ 10 pour cent de la population du pays, et nous espérons pour cela pouvoir compter sur l'aide de l'OIT.

Original anglais: M^{me} VALKONEN (déléguée des travailleurs, Finlande) — Le rapport du Directeur général intitulé Réduire le déficit de travail décent — un défi mondial est un rapport très important et exhaustif et je ne peux qu'exprimer mon accord avec les orateurs qui m'ont précédé à cette Conférence. Le rapport ouvre de nouvelles perspectives pour les activités de l'OIT, de même qu'il fixe de nouveaux défis pour toutes les parties concernées. Au cours de ces dernières années, les activités de l'OIT se sont développées de façon considérable. Le prestige de cette Organisation a été d'ailleurs renforcé au sein de la communauté internationale, mais il est bien évident qu'il ne suffit pas de définir de grands objectifs, tous les partenaires concernés doivent s'engager à leur réalisation et faire preuve d'une volonté politique indéfectible.

Le rapport du Directeur général se concentre sur des questions essentielles pour soutenir la cause de la justice dans le monde. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de même que la procédure de suivi prouvent que l'OIT a un rôle important dans la promotion de la dimension sociale de la mondialisation. La convention sur l'élimination des pires formes du travail des enfants, adop-

tée il y a deux ans, a déjà été largement ratifiée, ce qui prouve que l'abolition du travail des enfants est un objectif largement partagé. Cependant, cet objectif ne pourra être atteint que par la détermination et une large coopération. L'IPEC constitue en fait un progrès considérable et il est important de le développer encore plus.

Les changements se font à une vitesse extraordinaire et il faut nous demander si nous sommes capables d'y faire face. Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication a finalement accru l'inégalité entre les régions riches et pauvres, de même que les inégalités à l'intérieur d'une même société. Les travailleurs se préoccupent de plus en plus de l'impact de la mondialisation. L'insécurité et la peur de l'avenir se sont souvent traduites par des manifestations et des actions de protestation. Les travailleurs n'évoluent pas aussi vite que la technologie et ce que le travailleur craint le plus c'est l'insécurité, la marginalisation, l'exclusion, le traitement non équitable, et je pense que l'OIT a justement pour vocation de bâtir un monde du travail meilleur et plus sûr.

Il est absolument nécessaire de renforcer la coopération tripartite et le dialogue social dans tous les pays Membres de l'OIT. L'application des droits fondamentaux au travail est une condition préliminaire nécessaire à la productivité, au développement économique, et à la stabilité sociale. Et je rappelle encore que la liberté syndicale et le droit à la négociation collective constituent la base de tout développement dans le monde du travail.

L'élaboration de normes internationales du travail et le suivi de leur application a toujours constitué l'essentiel de l'activité de l'OIT. Les normes du travail garantissant des conditions justes de travail et la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail sont un facteur important dans la réussite des activités entreprises. Les conventions de l'OIT ont souvent fait l'objet de critiques et de critiques très dures quelquefois. Je voudrais cependant rappeler que la plupart de ces conventions restent d'actualité, et sont toujours importantes. Promouvoir la ratification des conventions et renforcer les mécanismes de contrôle doivent être partie intégrante de la mise en pratique du travail décent. Les normes et les mécanismes de contrôle doivent être améliorés, mais leur modernisation ne doit en aucun cas signifier leur affaiblissement.

L'OIT a, pendant longtemps, contribué fortement à promouvoir l'égalité de traitement dans le monde du travail. La Conférence internationale du Travail a adopté il y a cinquante ans la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, dont le rôle a été indéniable dans la promotion de l'égalité. Quant à la situation des femmes au travail, elle reste très vulnérable, car de nombreux changements ont un impact négatif marquant sur cette situation. Promouvoir l'égalité reste finalement un enjeu essentiel qui exige de l'OIT le renforcement de ses activités. Pour terminer, je voudrais remercier le Directeur général pour son engagement et sa détermination à promouvoir l'égalité des travailleurs.

Original anglais: M. AUNG (délégué des employeurs, Myanmar) — Tout d'abord je tiens à féliciter M^{me} A. Sto. Tomas au nom de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Union du Myanmar, ainsi qu'en mon nom personnel, à l'occasion de son élection au poste de Présidente à la

89^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes convaincus que sous sa conduite éclairée et expérimentée, la Conférence parviendra à un plein succès.

La Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Myanmar est la principale organisation du monde des affaires au Myanmar. Elle représente 41 chambres et groupements professionnels du pays. Elle est membre de la Chambre internationale de commerce et elle est associée à pas moins de 17 organisations professionnelles internationales. Elle compte plus de 9 000 membres. Elle entretient des contacts étroits avec d'autres chambres de la région et promeut les échanges commerciaux bilatéraux, ainsi que les investissements.

Je suis très honoré d'être délégué des employeurs à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Le gouvernement de l'Union du Myanmar s'emploie à instaurer une nation pacifique, moderne et développée et nous, employeurs du Myanmar, qui sommes les partenaires sociaux du processus de développement national, nous nous efforçons d'améliorer la productivité et de promouvoir le développement économique, grâce à des pratiques de travail équitable et à la préservation de la paix sociale.

En raison des vastes efforts de développement déployés par le gouvernement, les possibilités d'emploi pour les travailleurs se sont considérablement améliorées. Je suis fier d'informer cette auguste assemblée que la main-d'œuvre qui comptait 18,5 millions de personnes avant 1988, est maintenant passée à 25,7 millions. Notre fédération entretient des liens étroits avec d'autres partenaires sociaux et maintient traditionnellement de bonnes relations avec eux.

Dans les zones industrielles qui ont été créées, ainsi que dans les entreprises et dans les fabriques, l'esprit de tripartisme règne à l'évidence dans les relations professionnelles, et nous, employeurs, nous serrons les rangs avec les travailleurs et avec le gouvernement, pour rechercher une solution unilatérale aux problèmes qui se posent.

Lors de la 88^e session de la Conférence internationale du Travail, sur recommandation du Conseil d'administration du BIT, la Conférence a adopté une résolution contre le Myanmar, en invoquant l'absence de respect de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, ratifiée par le Myanmar. Cette résolution a été adoptée, en dépit des appels que nous avons lancés à cette auguste assemblée pour qu'elle ne prenne pas de décision hâtive en la matière, et pour qu'elle donne au gouvernement du Myanmar suffisamment de temps pour mettre en œuvre les recommandations. Peu de temps après, le Conseil d'administration du BIT a voté pour prendre des mesures contre le Myanmar au sujet du travail forcé et les milieux d'affaires internationaux du Myanmar ont envoyé une lettre ouverte au Conseil d'administration du Bureau international du Travail, faisant état de leur profonde déception suite à la décision prise, qui pouvait avoir une incidence sur les possibilités d'emploi au Myanmar. Ils ont demandé fermement à l'OIT de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Myanmar, ainsi qu'avec le représentant des travailleurs et des employeurs du Myanmar, pour faire reculer sensiblement la pauvreté et pour relever le niveau de vie. Les milieux d'affaires internationaux du Myanmar ont également demandé instamment au gouvernement du Myanmar de poursuivre un dialogue constructif avec l'OIT afin de régler les différends entre les deux par-

ties. Les employeurs du Myanmar sont réconfortés d'apprendre maintenant que le gouvernement a d'ores et déjà mis en place des mesures législatives, exécutives et administratives pour s'assurer qu'il n'y avait pas de cas de travail forcé au Myanmar.

Nous nous félicitons de cette avancée notoire. Elle a pris plus d'importance encore lorsque le gouvernement du Myanmar a accepté d'accueillir une mission de l'OIT, conduite par M. Francis Maupain, conseiller juridique du Directeur général du BIT, pour examiner les modalités d'une évaluation objective de la situation du travail forcé au Myanmar. Les employeurs du Myanmar ont appris que les discussions ont abouti à un accord portant sur les modalités d'une évaluation objective. Ce fait positif découle à notre sens de la volonté politique manifestée par le gouvernement, ainsi que de l'esprit de coopération dont ont fait preuve tant le gouvernement que l'OIT. Nous pensons que le gouvernement du Myanmar comme l'OIT peuvent bénéficier de cette approche marquée au sceau de la coopération.

Pour conclure, je me permettrai une fois de plus de réaffirmer que nous, qui sommes des partenaires sociaux du processus de développement national, avons toujours veillé à ce que l'on ne recoure pas à des pratiques de travail qui ne soient pas équitables. Nous continuerons de le faire de façon que les travailleurs jouissent des droits et privilèges qui sont les leurs aux termes de la législation du travail en vigueur.

M. LEBRUN (*délégué des travailleurs, Haïti*) — Je veux tout d'abord, au nom de tous les travailleurs haïtiens, transmettre mes félicitations à la Présidente aussi bien qu'aux Vice-présidents employeur et travailleur pour leur élection à la présidence de cette 89^e session.

Tout particulièrement cette année, le Directeur général a mis l'accent dans son rapport sur le déficit de travail décent. D'entrée de jeu, je dirais que parler du travail, c'est en synthèse, la ratification et l'application de la quasi-totalité des normes internationales de l'OIT par les différents Etats Membres. Dommage que nous n'en soyons pas encore là, car un tel objectif reste un défi mondial à réaliser.

Ce rapport a permis de réévaluer et de mieux comprendre le sens et les valeurs qui se dégagent du concept de «travail», particulièrement aujourd'hui dans un monde en pleine mutation face au phénomène incontournable, dit-on, de la mondialisation.

On a tendance à la prendre pour un phénomène nouveau, pourtant elle ne date pas d'hier. Aujourd'hui, de gré ou de force, la mondialisation se manifeste et se matérialise avec de nouveaux concepts et de nouvelles valeurs. On ne parle que de regroupement de grands blocs continentaux: Europe, Asie et Amérique à travers de grands marchés contrôlés par des superentreprises multinationales, eh oui! C'est encore plus que cela. Elle n'est pas sans méfaits, si plus d'un applaudit ses avantages, par contre au Sud et surtout dans les PMA on se plaint déjà de ses conséquences négatives et incalculables.

Si les travailleurs s'opposent à cette recette imposée, ils ne sont pas les seuls à se plaindre. Le Directeur général cite dans le rapport sur le travail décent, à la page 53, au point 3.1: «Les opinions se polarisent de plus en plus à propos de la structure et de l'orientation de la mondialisation. A l'échelle mondiale, les revenus moyens augmentent et on constate une capacité manifeste d'innovation et de création de richesses.

Mais ces progrès s'accompagnent d'inégalités persistantes, d'une exclusion grandissante, d'incertitudes liées aux fluctuations économiques et du sentiment que sur le terrain, les règles du jeu sont déloyales.» A cette même page, le rapport fait état des écarts et déséquilibres scandaleux et significatifs qui existent et qui s'accroissent davantage entre les pays. Le PIB par habitant dans les vingt pays les plus riches en 1998 représentait 34 fois celui des vingt pays les plus pauvres, et on pourrait en citer bien d'autres.

De la fin de la guerre froide, on s'en va vers un monde unipolaire et vers, dit-on, la pensée unique. Auparavant, si le débat se focalisait entre l'Est et l'Ouest, aujourd'hui la problématique est entre les riches et les pauvres. Les statistiques et les indicateurs économiques parlent d'eux-mêmes. Si hier la panacée n'était pas à l'Est, aujourd'hui elle ne se trouve nulle part. Partout et ailleurs, on se plaint des conséquences de la mondialisation et du déficit de travail décent. Au Nord, on proteste contre la délocalisation, au Sud ce n'est pas la modernisation ni la privatisation, c'est la corruption, la diminution des emplois, l'augmentation du chômage et de la criminalité.

La mondialisation s'installe, par contre les questions de légitimité et de viabilité sont tout à fait partagées. Le rapport laisse entendre qu'il existe tout au moins désormais deux points de vue extrêmes sur la mondialisation que certains qualifient de «mondialophobie» et d'autres de «mondialophilie». La seconde catégorie soutient qu'elle est source de richesses et de bien-être, et, pour la première, elle est loin d'être source de progrès, elle constitue une menace pour l'humanité, voire même une destruction systématique de la planète, des travailleurs et des peuples du Sud au profit des multinationales. Au-delà des rapports de force entre les différentes tendances et visions de la mondialisation, la réalité saute aux yeux et là se joue le destin de l'humanité.

Les différentes réponses de Seattle, de Davos et de Porto Alegre doivent nous porter tous à réviser la stratégie. La planète autant que l'humanité ont pris un tournant dangereux.

Alors, comment concevoir un monde de rêve et d'utopie avec de nouveaux paradigmes en diminuant de plus en plus les emplois, en augmentant le chômage et surtout en déshumanisant le travail. Le rapport du Directeur général représente plus qu'un constat, il est un cri d'alarme à la conscience universelle et mondiale.

Mon pays n'est pas épargné, au contraire; le chômage, le sous-emploi, le travail déguisé, appelé ici déficit de travail décent, sont ressentis dans toutes leurs dimensions. Depuis plus de quinze ans, Haïti traverse une longue crise politique de transition vers la démocratie et il serait superflu de vous dire les conséquences de cette crise sur l'économie quand on sait que mon pays est l'unique PMA des Amériques, avec son cortège de problèmes socio-économiques dont les solutions ne sont pas pour demain. Si c'est une aspiration on ne peut plus humaine, nos travailleurs haïtiens non seulement y aspirent, mais aussi revendiquent un travail décent. C'est aussi pour nous, travailleurs haïtiens, le droit de faire entendre nos voix sur les conditions de travail et les politiques de l'emploi de nos gouvernements, de sortir de l'état de subsistance à celui d'existence digne. En d'autres termes, le travail décent devra être synonyme de solidarité et de dignité humaine.

Que d'espaces de travail sont considérés comme chasse gardée des employeurs et des gouvernements!

La représentation syndicale et le dialogue social sont quasi impossibles à mettre en place.

L'esprit du travail décent apparaît partout tant aux différents rapports qu'aux points à l'ordre du jour: sécurité et santé dans l'agriculture; promotion des coopératives; sécurité sociale: questions, défis et perspectives.

A juste titre, le travail décent ne pourrait être attribué à certaines catégories de travailleurs, sinon on reviendrait au sein même de l'OIT à promouvoir et encourager la discrimination. Le fait que l'OIT a choisi après quarante-trois ans d'adopter une convention spécifique sur la sécurité et la santé dans l'agriculture prouve davantage que le travail décent n'a pas de frontières et que les travailleurs les plus reculés, même de nos milieux ruraux, auront la garantie d'un nouvel instrument de protection sociale.

Toute une panoplie de normes internationales du travail se réfère directement ou indirectement aux coopératives, à dire vrai, l'unique instrument qui traite spécifiquement des coopératives reste la recommandation n° 127. Cette année, la Conférence s'est attachée sur l'idée et a le souci de promouvoir de nouveaux chantiers et de nouvelles perspectives de création de richesses et, par là, de nouveaux emplois décents; elle s'est penchée sur l'esprit historique de la solidarité qui a toujours symbolisé le Mouvement coopératif international. Ce nouvel instrument à caractère universel, dont nous souhaitons vivement qu'il revêtira sous peu la forme d'une convention, aura pour vertu de contribuer à l'orientation des partenaires sociaux, chacun en ce qui le concerne, œuvrant de manière responsable pour favoriser le développement de ce secteur, promesse d'espoir, de changement et de solutions collectives aux problèmes sociaux et économiques communs aux secteurs les plus défavorisés.

La sécurité sociale a fait l'objet d'une discussion générale. Les travailleurs reconnaissent l'enjeu et la problématique que pose la sécurité sociale à l'aube du XXI^e siècle. Que de rumeurs ne circulent pas dans les couloirs quant au sort de la sécurité sociale pour ce XXI^e siècle! La sécurité sociale représente un droit fondamental acquis au prix de beaucoup de luttes et de sacrifices. Toute discussion portant sur la démocratisation du système et la responsabilisation des partenaires concernés dans le sens d'une gestion et d'une administration participatives et efficaces pour un meilleur fonctionnement et de la promotion de nouveaux services prenant en compte les secteurs les plus vulnérables du monde du travail, trouvera un écho favorable auprès des travailleurs.

Les travailleurs haïtiens ne cesseront de mener campagne pour la ratification des conventions de l'OIT, surtout celles à caractère obligatoire en tant que droits fondamentaux des travailleurs et de la personne humaine. La raison c'est un pays de non-droit. Les droits de toutes sortes des travailleurs sont violés au quotidien: droit à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical, droit d'organisation et de négociation collective. Que de travailleurs sont licenciés, tant dans le secteur public que privé, soit pour avoir pris l'initiative de promouvoir un syndicat ou d'adhérer à une association syndicale! Combien de travailleurs haïtiens ont perdu leur emploi pour une tentative de grève revendiquant de meilleures conditions de travail! Le gouvernement actuel fait face au lourd héritage de son prédécesseur dans le cadre des révolutions massives réalisées au sein des entreprises

publiques, en particulier l'Electricité d'Etat d'Haïti qui est une entreprise d'Etat.

Les conditions de travail en général au pays laissent beaucoup à désirer. Les conditions de transport des travailleurs vers leurs activités professionnelles frisent même l'indécence. Ni leur salaire équivalent à moins de 1,50 dollar E.-U. par jour, ni leur pouvoir d'achat ne sont des conditions de travail décent. Aucune sécurité et hygiène dans nos entreprises, nos industries et centres de travail, et même le minimum n'est pas garanti.

La situation des gens de maison, des enfants en domesticité, n'est certainement pas du travail, mais plutôt de l'esclavage déguisé. Il reviendra aux psychologues sociaux de déterminer pourquoi l'élite dirigeante haïtienne fait montre de réserve ou d'indifférence à l'égard de cette catégorie de travailleurs qui a été pourtant appelée à la bercer durant l'enfance, a été sa première compagne durant l'éveil à une existence pleine de mystères pour paraphraser notre professeur en droit du travail, M^e François Latortue.

Dans ce labyrinthe socio-politique et socio-économique où se trouve coincé mon pays, Haïti, référence de tous les problèmes endémiques au progrès d'une nation, les travailleurs, par mon intermédiaire, saisissent l'opportunité à cette tribune pour lancer un appel à la conscience mondiale afin de favoriser, par la voie du dialogue, de la négociation, du compromis et de la solidarité internationaux l'aboutissement d'un nouveau contrat social permettant une réconciliation effective et réelle du pays avec ses citoyens et aussi de s'engager ensemble vers l'idéal de nos aïeux dans la tolérance, le patriotisme, la démocratie, la justice sociale, l'équité, le développement et la solidarité pour reconstruire une nouvelle Haïti, sans exclusion d'aucune sorte, capable de garantir à tous ses fils et filles un espace de bien-être pour tous et des lendemains meilleurs aux générations futures.

Original portugais: M. TIAGO GOMES (délégué des employeurs, Angola) — De nos jours, le monde traverse une phase de consolidation de la mondialisation de l'économie et entame la construction d'un nouvel ordre économique et social.

La mondialisation a certes des avantages et des inconvénients et nous sommes parfaitement conscients des excès qui sont possibles. D'ores et déjà, il faut donc se livrer à une réflexion sur ce sujet et élaborer des normes et des règles dans le but d'éviter les abus et les excès. C'est à cette noble institution qu'incombe la tâche écrasante de poser des règles équitables en y associant tous ses mandants.

L'ordre du jour de cette session de la Conférence internationale du Travail comporte des sujets particulièrement importants, et spécialement sur la sécurité sociale et la solidarité. La sécurité sociale et la solidarité dans le secteur agricole requièrent des mesures spécifiques et dynamiques pour faire face à la situation particulière des travailleurs agricoles qui sont exposés à toute une série de maladies, qui diminuent la durée de leur vie active. C'est ce que l'on constate dans tous les pays en développement où les travailleurs agricoles sont sujets à toute une série de risques, provenant des maladies de plantes et des animaux pour protéger les cultures arables contre lesquelles il faut lutter ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs. Et je me réfère aux employeurs et aux travailleurs.

La guerre en Angola a réduit le secteur agricole à pratiquement zéro. Néanmoins, cela ne nous dispense pas de réfléchir et de soutenir les actions législatives menées partout dans le monde pour voir comment elles pourraient nous être utiles en ce qui concerne l'agriculture, alors que nous nous acheminons vers une situation plus pacifique et que nous pourrions développer nos capacités dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Dans un proche avenir, nous avons besoin d'un apport de capitaux pour relancer l'activité agricole en Angola qui jouissait auparavant de récoltes abondantes et d'excédents. Nous aurons besoin d'une action commune en raison des coûts élevés et des obstacles à surmonter tels que les mines antipersonnel qui font de plus en plus de victimes. Il faudra aussi des investissements considérables pour créer les infrastructures nécessaires au développement équilibré de l'activité agricole dans le strict respect de l'environnement.

En ce qui concerne les coopératives, il importe d'insister sur l'importance de ces structures qui permettent d'aplanir les inégalités sociales, en particulier par le biais de la création d'emplois et par les perspectives qui s'offrent d'acquérir une certaine dignité dans de nombreux secteurs et c'est notamment le cas des populations rurales. Il s'agit en fait d'une question de solidarité pour s'écarter de l'influence négative de l'égoïsme ce qui n'est pas chose facile dans les sociétés de consommation. Il ne fait aucun doute que les pays en développement doivent faire un effort particulier de formation de base pour faire comprendre aux gens ce que les coopératives peuvent offrir, leurs valeurs intrinsèques et ce qu'elles peuvent apporter aux niveaux social, économique et professionnel. Cela doit reposer sur des pratiques sociales qui soient rationnelles et qui offrent des avantages à toutes les parties concernées.

Cela demandera un grand effort multidisciplinaire notamment de la part des bailleurs de fonds; il faudra mobiliser les spécialistes locaux capables de répondre aux aspirations de la population qui veut enfin vivre dans un monde meilleur, libéré de la haine, de la jalousie et des guerres égoïstes qui débouchent sur l'instabilité, certains estimant qu'ils ont le droit de vivre une vie meilleure que celle des autres, du seul fait de leur mérite personnel, d'une intervention divine ou pour une autre raison.

Nous devons vraiment aller vers plus de solidarité entre les hommes et renoncer aux profits résultant de l'exploitation de l'homme par l'homme. Le développement des coopératives est le grand projet des gouvernements et des employeurs de ce millénaire car il répond aux aspirations des couches défavorisées et marginalisées de notre société et de tous ceux qui ne recueillent pas les fruits de la mondialisation, quels que soient leur pays d'origine, leur ascendant, la couleur de leur peau ou leurs convictions religieuses et indépendamment de tout autre facteur source de discrimination. Ce qui importe c'est de créer un monde meilleur pour l'homme. Nous réaffirmons à quel point le rôle de l'OIT a été crucial dans la solution des conflits du travail depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et elle est appelée à jouer un rôle encore plus important avec l'extension des entreprises à travers continents et régions. Les égoïsmes se renforceront et cela amènera une situation de répartition inégale des richesses, source de division entre les peuples, les plus riches devenant plus riches et les plus pauvres plus pauvres. Il faut contrer cette tendance.

La Chambre de commerce et d'industrie d'Angola est particulièrement sensible à la question de la sécurité sociale qui est indispensable pour les travailleurs. Il vaut mieux en définir la portée — celle-ci doit couvrir les incapacités temporaires ou permanentes des travailleurs et des cadres.

Au nom de mon association, je remercie l'OIT des efforts qu'elle a déployés dans le contexte de ses programmes de coordination et d'exécution pour renforcer l'esprit démocratique et le tripartisme. Nous espérons que ces efforts se poursuivront et qu'ils porteront les fruits attendus pour nous permettre d'attirer les investisseurs dans notre pays et promouvoir des projets viables ainsi que le développement structurel durable de l'Angola.

(La séance est levée à 18 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Quinzième séance:</i>	
Communication du collège électoral des travailleurs	1
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général. Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M. Batbayar, M. Aberkane, M. Wilson, M ^{me} Kolos, M. El Azali, M. Diop, M. Abdella, M. Momoedonu, M ^{me} Bannerman, M. Chami, M. Martínez Molina, M. Mallia Milanés, M. Insua Chang, M ^{me} Yan, M. Ghosn, M. Al-Kuhlani, M. Galumch, M. Harris, M. Adiko, M. Reina Vallecillo, M. Mangue Obama Nfume.	
<i>Seizième séance:</i>	
Acceptation de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1997, et sa ratification d'une convention par le Japon	19
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	19
<i>Orateurs:</i> M. Barrenechea Calderón, M. Preti Jorquin, M. Lepik, M. Quiroz Hernández, M. Nguyen Dinh, M. Neagoe, M. Alvis Fernández, M. Tugushi, M ^{me} Nghidinwa, M. Diop, M. Arciniega Aguirre, M ^{me} Dembsher, M. Marica, M. Heinzemann, M. Herbert, M. González González, M ^{me} Barbaro, M. Sadien, M. Jarquin Rodríguez, M. Leather, M. Simkhada, M ^{me} Yacob, M. Lall, M. Khmiliovskiy, M ^{me} Valkonen, M. Aung, M. Lebrun, M. Tiago Gomes.	